

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC
PAR CANADIAN MALARTIC GP**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 juillet 2016 à 13 h 30
Théâtre Meglab
550, 4^e Avenue
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 JUILLET 2016
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 REVIMAT 5
 M. Marc Nantel
 Mme Gabrielle Bruneau
 Mme ANNETTE AYOTTE 13
 M. PAUL O'NEILL 16
 ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC 20
 Mme Josée Méthot
 Mme Nathalie Tremblay
 M. BERTRAND LESSARD 30
 M. SÉBASTIEN LECLERC 33
 REPRISE DE LA SÉANCE
 M. MARIO DAIGLE 38
 CHAMBRE DE COMMERCE DE VAL-D'OR 44
 M. Marcel Jolicoeur
 Mme Hélène Paradis
 Mme NICOLE KIROUAC 50
 M. PEDRO CARDOSO 58
 COMITÉ DE CITOYENS DE LA ZONE SUD DE LA VOIE FERRÉE DE MALARTIC 61
 M. Louis Trottier
 M. Guy Morrissette
 FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC 71
 M. David Laureti
 M. ROBIN TREMBLAY 76
 M. ROBERT PAQUIN 80

**SÉANCE DU 12 JUILLET 2016
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP.

10

Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo en direct.

15

Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire, je suis assisté par le commissaire monsieur John Haemmerli.

20

PAR LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

25

PAR LE PRÉSIDENT :

Par messieurs Frédéric Julien et Jean Roberge qui sont analystes, par monsieur Maxandre Guay Lachance, coordonnateur du secrétariat de la Commission, ainsi que par madame Julie Olivier, conseillère en communication.

30

Mentionnons aussi les analystes, monsieur Rafael Carvalho et madame Julie Crochetière, ainsi que notre agente de secrétariat, madame Rachel Sebareme, qui ne sont pas avec nous aujourd'hui.

35

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Michel Filteau, responsable de la sonorisation. Monsieur Pierre Dufour du BAPE nous permet la webdiffusion des séances.

40

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience publique seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. La transcription des séances sera accessible dans environ une semaine.

Je vous souligne que toute la documentation à laquelle la Commission fera référence, ainsi que tous les documents qui seront ajoutés au fur et à mesure du mandat, sont et seront disponibles dans le site Web du BAPE, dans les centres de documentation à Québec et à Montréal, ainsi qu'à la bibliothèque de Malartic.

45

Nous avons tenu, les 14, 15 et 16 juin derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir de l'information, celle qui est nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

50

Nous abordons cet après-midi la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but, cette fois, de permettre aux citoyens, aux organismes et aux municipalités d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

55

Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 28 juin dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue cet après-midi, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait. Ainsi, nous serons avisés de votre présence et cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

60

Le temps alloué pour chaque présentation est de dix (10) minutes. Nous vous rappelons que la Commission a pris connaissance du document que vous avez soumis et qu'elle rendra tous les mémoires publics dans leur intégralité après leur présentation. Donc tout le monde aura l'occasion de voir tous les commentaires que vous avez formulés par écrit.

65

La Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, au besoin, leur point de vue.

70

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent témoigner verbalement seulement, c'est-à-dire qui n'ont pas déposé de mémoire, devant la Commission et qui ne l'ont pas préalablement avisée, pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre; elles disposeront de cinq (5) minutes pour leur témoignage.

75

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Vous avez vu qu'ils n'ont pas de table affectée. Ces personnes sont toutefois invitées à assister aux séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

80

Treize (13) présentations sont prévues à l'horaire de cet après-midi.

Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

85 Certaines ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

90 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que celui que nous avons vécu lors de la première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

95 Nous vous soulignons que vous, citoyens, promoteur et personnes-ressources, avez la possibilité de rectifier des faits qui sont mentionnés en cours de séance ou dans le mémoire d'un participant.

100 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données factuelles.

Ainsi, si on dit qu'ici, la salle peut contenir cinq cents (500) personnes, que c'est quelque chose d'important pour vous et, que dans les faits, elle ne peut en contenir que deux cent soixante-dix (270), il y a une correction de fait qui peut être acceptée.

105 Donc il peut s'agir, comme je viens de le mentionner, d'une statistique, d'un chiffre, d'une durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

110 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels.

115 Les rectifications pourront aussi se faire par écrit d'ici vendredi le 15 juillet à midi. Si vous voyez des corrections à apporter dans des mémoires déposés ou dans les présentations, vous pourrez acheminer ça par écrit au Bureau d'audiences publiques d'ici vendredi midi.

La Commission d'enquête pourrait au besoin demander au promoteur de venir répondre à ses questions après la présentation de vos mémoires.

120 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées.

125 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission.

130 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 5 octobre prochain. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

135 Parallèlement à cette partie publique, je vous rappelle que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale.

140 C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

145 Dans les prochaines semaines, toute information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation.

150 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

155 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet sur les chaises et à l'entrée de la salle, et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion est essentielle.

Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre au questionnaire.

155

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
REVIMAT**

160

PAR LE PRÉSIDENT :

165

Nous allons maintenant débiter ces exposés de mémoire. J'inviterais donc le premier participant, monsieur Marc Nantel au nom du Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue à venir faire sa présentation.

PAR M. MARC NANTEL :

170

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

175

Je vois que vous êtes accompagné, monsieur Nantel.

PAR M. MARC NANTEL :

Je l'avais annoncé. Madame Gabrielle Bruneau.

180

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour madame. Je vous laisse la parole, vous avez un petit dix (10) minutes.

PAR M. MARC NANTEL :

185

Merci beaucoup. Alors, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, notre présentation au départ, un résumé qu'on n'est pas contre l'agrandissement du projet de Canadian Malartic. C'est pas du tout dans nos discussion, mais c'est plutôt une amélioration des règles de fonctionnement pour pouvoir créer un climat de confiance.

190

Je dirais que les recommandations qu'on fait touchent beaucoup plus au niveau gouvernemental qu'on peut finalement faire appel au promoteur. Justement ce qu'on veut faire souligner par notre présentation, c'est de montrer que finalement, on laisse beaucoup trop de place à un promoteur qui, lui, a des intérêts dans le projet à faire des décisions qui sont cruciales pour une population. Donc ça revient au gouvernement de légiférer puis de finalement prendre en main le développement du projet dans une zone habitée.

195

200 Le constat au départ de notre mémoire, c'est qu'il y a un sérieux manque de confiance au niveau du développement qui s'est fait depuis 2008-2009-2011 lorsqu'on a fait les agrandissements. Il y a eu beaucoup d'éléments qui ont fait que les citoyens ont perdu beaucoup confiance, à la fois par des gestes qui ont été posés malheureux, mais aussi par un fonctionnement qu'on impose. Et on va travailler là-dessus dans notre présentation.

205 Il y a aussi quelque chose qui nous indispose beaucoup, c'est tout le côté déséquilibre entre les connaissances que les citoyens ont et de l'autre côté, le promoteur qui a, lui, toutes les connaissances pointues, qui a les ressources pour pouvoir répondre, alors ça crée un déséquilibre, en plus du fait qu'on a mis ça dans un court laps de temps, dix mille (10 000) pages, alors ça ne nous a pas permis d'aller en profondeur puis de se trouver des spécialistes.

210 Donc ça, c'est déjà là, ça nous a indisposés par rapport à notre mémoire.

Il y a aussi tout l'aspect au niveau marketing qui a été présenté. On voit que le promoteur a dessiné finalement un projet qui est sans conséquence, qui va avoir aucun problème au niveau des impacts négatifs au niveau des citoyens. C'est ce qu'on a entendu dans la présentation.

215 Et puis tout l'aspect, je vous dirais qui nous a irrités, puis c'est là où je vous dis qu'il y a un manque de confiance, on n'est pas fous, on sait que quand ça coûte cent cinquante millions (150 M\$) et autre chose, ça l'a un impact sur une décision qu'une minière fait.

220 Mais ce qu'on entendait pendant la présentation et la période de questions, c'était des réponses dans le style : on n'a pas regardé la route de contournement parce que les citoyens ont parlé de la route de déviation. Alors donc, il y a une économie de cinquante millions (50 M\$), mais on laisse croire que c'est pour le bien des gens.

225 Alors c'est toute cette stratégie-là qui nous a irrités. Quand moi, je fais affaire avec quelqu'un, je veux avoir les bonnes couleurs. Ça me coûte tant, je n'ai pas les moyens! Ça aurait créé un meilleur climat de confiance, puis ce qui fait qu'à ce moment-là, on doute un peu des autres analyses qui ont été faites.

230 En gros, les points saillants qui ont été utilisés qu'on a traités dans notre mémoire, c'est que les études sur la santé à long terme sont complètement déficientes.

235 Le discours de la minière est réducteur en ce qui a trait aux problèmes causés à la santé physique des gens, puis au niveau du psychosocial, ça n'a pas été vraiment été traité. Ça, c'est des éléments qui nous ont sauté aux yeux.

240 Risques de contamination à long terme au niveau de l'environnement. Dans les éléments qu'on nous a présentés que je développerai peut-être tout à l'heure, c'est qu'à long terme, il y a tout le bassin des résidus, les montagnes qu'on veut faire, les haldes de résidus miniers, ça, on voit que la stratégie de restauration est vraiment déficiente, elle est expérimentale, donc à long terme peut causer de sérieux problèmes.

245 Il y a aussi un élément qui nous a irrités dans la présentation, c'est qu'on nous parle qu'au niveau des poussières, il n'y a pas de problème, il n'y a pas de cancer, mais qu'est-ce qu'il en est au niveau respiratoire, au niveau sanguin, au niveau du système nerveux? Rien. On nous a pas dit d'éléments qui pouvaient nous rassurer.

250 La minière écarte aussi totalement la création d'une zone tampon, sous la raison qu'on nous a donnée, à savoir qu'on veut pas créer un climat qui a été dur lorsqu'on a déménagé les deux cent cinquante (250) maisons, on veut pas répéter ça, donc on veut chercher une stratégie qui est tout à fait différente. Comme je vous disais tout à l'heure, on évite de dire que ça coûterait cent cinquante millions (150 M\$) de plus de créer une zone tampon.

255 On a aussi, dans notre mémoire, on fait appel à changer les normes et règlements, parce que les normes et règlements sont actuellement vraiment déficients, par rapport à un projet qui est à côté d'une zone habitée.

260 Et puis tout ce qui est des ministères, puis je mets un point assez pointu sur le ministère, le MDDELCC, sous-financé, difficulté d'avoir des informations, hermétiquement fermé, des documents qu'on a demandés, qu'on a reçus quarante-huit (48) heures après quand vous avez fait la demande la dernière fois. Et quand nous, on a fait la même demande, on nous a dit que ça nous coûterait onze mille quatre cents dollars (11 400 \$) pour les avoir, pour imprimer vingt-cinq mille (25 000) pages de documents, et puis qu'on considérait que notre demande était – pourtant, quarante-huit (48) heures plus tard, vous, vous l'avez eu comme si de rien n'était.

265 Alors donc, c'est des éléments qui nous irritent royalement au niveau du ministère. C'est quelque chose que les citoyens sont obligés de se battre constamment.

270 Donc dans les recommandations, on a, au niveau de la santé qui était la priorité, on demande donc que vu l'importance du chantier, que le gouvernement doit établir une zone tampon autour de la fosse.

275 Nous, on est sans nuance. Si avec l'article de précaution, avec le principe de précaution on doit absolument regarder à long terme, y a-t-il une possibilité qu'une femme enceinte, que son enfant, pendant vingt (20) ans, est exposé à des poussières, qu'une personne âgée qui a des problèmes au niveau cardiaque, est-ce qu'il y a une possibilité de danger pendant ces

nombreuses années d'être exposé vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), la réponse, c'est oui.

280 Alors nous, au niveau du REVIMAT, c'est une zone tampon. On n'a pas établi cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m), trois cents mètres (300 m), puisqu'il nous manque encore bien des éléments que la minière nous a pas donnés dont les PM_{10} . C'est d'établir une zone tampon et que personne puisse habiter là, point à la ligne.

285 Puis c'est de dire, il y a des gens qui sont capables de vivre là, qui veulent vivre là, qui veulent pas déménager, écoutez, on parle de la santé des gens! Puis je me rappelle, moi, quand le dernier BAPE, on est arrivés, puis les gens disaient, aïe, ça va créer de l'emploi, c'est merveilleux, puis trois (3) ans plus tard, bien, les gens nous disaient : avoir su que c'était ça! Bien, c'est à peu près la même chose au niveau de la santé.

290 Est-ce que dans vingt (20) ans, on va dire, avoir su que c'était mauvais pour mes enfants, bien, j'aurais fait attention!

Alors donc, au bout de la ligne, il y a la santé qui nous préoccupe beaucoup.

295 La responsabilité légale de la minière sur le long terme, ça, on a réussi à mettre, je pense, par vos questions puis les questions qu'on a faites, que la responsabilité est très limitée.

300 Donc on recommande qu'il y ait soit des sommes qui soient allouées, beaucoup plus grandes, pour pouvoir faire les restaurations, mais il y a aussi des éléments importants qu'au niveau de la santé, qui pourraient permettre peut-être une assurance collective qui dit qu'on a une possibilité sur tant d'années d'avoir des recours. En tout cas, des éléments que le gouvernement doit s'asseoir pour pouvoir permettre aux citoyens de se défendre.

305 Vous savez comme moi que si j'ai un problème au niveau du Québec d'essayer d'avoir une poursuite contre une compagnie parce que je considère que mon enfant a été atteint par une pollution quelconque, c'est une tâche impossible. Les montants d'argent sont astronomiques. Donc le gouvernement devrait légiférer de ce côté-là.

310 Au niveau donc des zones tampons, je tiens à ce que ce soit non habité et qu'on donne un protocole, le gouvernement donne un protocole de rachat des maisons, à savoir que ta maison, pour acheter l'équivalent dans une autre ville, à proximité, ça coûte tant, voici. Et non pas le prix de l'évaluation municipale. Ça, c'est vraiment quelque chose qu'on considère qui est abusif.

315 Au niveau de ceux qui ne sont pas dans la zone tampon, alors c'est des compensations, mais pas seulement au niveau des nuisances. Compensations pour le fait qu'ils ont des

320 problèmes au niveau de leurs structures, compensations parce qu'ils n'habitent plus dans une zone qui était considérée comme beaucoup plus, la nature était beaucoup plus présente et là, maintenant on vit dans un mur, un trou, donc il y a tout l'aspect environnemental causé par ça qui fait qu'au bout de la ligne, on devrait avoir des compensations claires établies.

325 Parce que si vous mettez ça entre les mains d'un entrepreneur, écoutez, moi, je l'ai été entrepreneur, si ça peut me coûter moins cher, je vais le faire! Donc si on ne donne pas les règles claires, à ce moment-là, je vais faire ce que je veux, puis je vais m'organiser pour que ça coûte pas cher.

Donc le gouvernement doit établir des balises très claires de ce côté-là.

330 Normes et règlements, je vous en ai mentionnés. Il faudrait donc les changer, les abaisser, les mettre beaucoup plus sévères, et puis mettre des pénalités aussi. On a remarqué que les pénalités sont ridicules, dans le fond. Quatre mille (4000 \$) ou cinq mille dollars (5000 \$), puis si ça m'en coûte vingt-cinq mille (25 000 \$) de respecter, je vais payer le cinq mille dollars (5000 \$). Vous comprenez la balance. Donc ça, c'est vraiment un élément à corriger.

335 Il y a aussi tout l'aspect de la Ville qui nous a étonnés. On établit cinquante-cinq décibels (55 dB) comme étant une zone, mais on annonce qu'on n'a pas l'équipement pour vérifier si la minière respecte les décibels. C'est quand même particulier. Donc il devrait y avoir une obligation à la municipalité d'avoir l'équipement pour pouvoir arranger.

340 Donc la restauration du site! Juste vous dire rapidement, on nous a convaincus, et j'ai regardé dans la littérature, quand on envoie des résidus, on évite à cent pour cent (100 %) de l'acidification des milieux. À ce moment-là, la recommandation, c'est de prendre les haldes, de prendre les montagnes puis de remplir le trou. Il s'agit, qu'on nous a dit, tu prends juste un mètre (1 m) d'eau au-dessus, alors de le faire. Mais qu'on nous donne pas l'argument que ça coûte trop cher, c'est un autre problème.

345 J'arrive à la recommandation au niveau de la consultation puis le contournement de la voie. On demande de refaire la consultation; elle n'a pas été faite de façon démocratique. N'importe qui pouvait voter. Moi, j'aurais pu assister à la réunion puis voter, même si je ne suis pas de la région.

350 Donc ça, c'est à refaire si la municipalité veut créer une confiance avec ses citoyens.

355 L'autorégulation, on arrête ça! L'autosurveillance. C'est au ministère d'avoir ses spécialistes, et c'est à la minière à répondre. Monsieur le commissaire avait posé la question, est-ce qu'on peut envoyer une facturation, la réponse, c'est oui. Le ministère peut faire tout le travail et facturer la

minière, puis à ce moment-là, moi comme citoyen, j'ai confiance au gouvernement. Elle n'a pas le même intérêt que le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT :

360

Je vais vous inviter à conclure.

PAR M. MARC NANTEL :

365

Et je conclus en disant que les retombées économiques qu'on nous présente font toujours abstraction d'un élément, celui des coûts inhérents à ça, des crédits d'impôt qu'on donne.

Donc quand on fait une présentation en public, on devrait avoir tous les frais, les structures qui sont vieilles et tout ça.

370

Ça fait que je vous remercie. De toute façon, vous avez mon mémoire. J'apprécie votre patience, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

375

Merci beaucoup. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

380

Quelques questions. Bien, vous avez répondu en partie à certaines.

On va commencer avec la zone tampon! Vous avez dit, personne vit là, qu'est-ce qu'on peut y faire, quelles activités on peut y faire, qu'est-ce qu'il y a dans cette zone-là, d'après vous?

385

PAR M. MARC NANTEL :

Bien écoutez, quand on parle de notre vision de zone tampon, on parle d'une zone industrielle comme telle. Ça fait partie du parc industriel. À ce moment-là, c'est une zone qui est non fréquentée, non habitée.

390

Le principe qu'on défend au niveau du REVIMAT, c'est que la zone en question où les gens sont exposés à des poussières qui sont potentiellement dangereuses pour la santé, donc on permet pas à des zones comme ça de permettre des activités récréotouristiques. C'est industriel, c'est fermé, point à la ligne.

395

PAR LE COMMISSAIRE :

400 Ça va. Accès à l'information, on comprend donc que c'est une demande que vous avez faite au MDDELCC, mais on n'a pas eu vingt-cinq mille (25 000) pages en quarante-huit (48) heures, là. Est-ce que c'est une caricature ou vous avez demandé vraiment une quantité d'information phénoménale?

PAR M. MARC NANTEL :

405 En fait, c'est un téléphone que j'ai eu, je nommerai pas la personne responsable, mais qui me dit, monsieur Nantel, pour l'instant, juste au niveau santé, on a trois mille (3000) photocopies à vous envoyer à trente-huit sous (38 ¢) la photocopie, et la balance, ça monte à vingt-cinq mille (25 000) pages. Donc j'ai fait le calcul, ce qui fait onze mille quatre cents dollars (11 400 \$).

410 **PAR LE COMMISSAIRE :**

415 Ça va. Vous voulez aussi que le gouvernement revoie les normes et règlements, mais sans préciser. Est-ce que vous pensez à certains ou certaines en particulier, puis quels éléments devraient être adaptés à la situation?

PAR M. MARC NANTEL :

420 En fait, tout ce qu'on considère comme nuisances, au niveau des vibrations, au niveau des poussières, ces éléments-là, au niveau des décibels. Alors à ce moment-là, c'est de les réduire.

425 Quand on n'est pas capable de réduire, parce que je comprends la grandeur du projet, il y a des éléments qui sont impossibles à régler; quand on fait un sautage de quatre cent mille tonnes (400 000 t), ça crée des vibrations, puis ça crée des poussières, à ce moment-là, rentre la zone tampon. D'où la difficulté pour nous d'établir l'espacement. Écoutez, on a vérifié, en Australie on parle d'un (1 km) à un point cinq kilomètre (1,5 km). Il y a énormément de variantes.

430 Mais dépendant du projet, on peut considérer à ce moment-là que peut-être que les éléments que je vous parle, on n'est pas capable de les réduire, mais si on met une zone tampon de deux cents mètres (200 m), quatre cents mètres (400 m), six cents mètres (600 m), à ce moment-là on réduit automatiquement, parce que les gens sont plus loin de la fosse.

Alors c'est ce genre d'éléments là qu'on veut faire.

PAR Mme GABRIELLE BRUNEAU :

435

Si je peux me permettre! En fait, on voulait surtout axer sur le fait que c'est important de prendre en compte que c'est dans un milieu urbain. La Loi sur les mines prend en compte, bon, les mines qu'on connaît habituellement qui sont vraiment loin puis qu'on voit pas vraiment, mais là, on est dans un milieu habité. Ça fait que c'est ça qui serait important de prendre en compte dans la loi.

440

PAR LE COMMISSAIRE :

445

D'accord. Vous commencez votre présentation en disant, bon, notre mémoire propose des recommandations pour tenter de rétablir un climat de confiance, mais plusieurs de ces recommandations, en fait la plupart, c'est plus ou moins du long terme. C'est refaire des règlements et ceci cela.

450

J'essaie de voir comment on peut concrètement le faire dans le cadre du présent dossier? Je sais pas si vous avez des compléments d'information à nous donner.

PAR M. MARC NANTEL :

455

Écoutez, ça, on en est très conscients. D'ailleurs, on a rencontré le ministère des Mines de la région, on lui a fait la présentation. On sait que c'est à long terme comme tel.

460

Mais on aimerait souligner un élément important, c'est qu'actuellement, le projet Canadian Malartic est un projet fort et c'est lui qui va établir les normes pour les autres projets. Déjà dans notre regroupement, on a un projet comme Granada qui est à sept cents mètres (700 m) de la ville et qui va passer dans les écoles.

465

Donc avec Malartic, si on ne ferme pas et si on ne contrôle pas plus au niveau des normes et des règlements, à ce moment-là on envoie un signal pour les autres promoteurs que finalement, on peut suivre la même logique.

470

Oui c'est plus long, mais d'un autre côté, on est en train de travailler avec un législateur, celui qui est en place, et puis la rapidité de se revirer de bord, c'est au gouvernement, c'est sa responsabilité de le faire.

Est-ce que j'ai une solution miracle, non. C'est des gestes politiques qu'on pose, c'est des interventions comme ici qu'on fait, c'est des rencontres personnelles avec le gouvernement qui permettent de faire avancer le dossier.

PAR LE COMMISSAIRE :

475

Ça va, merci. Une petite dernière! À deux (2) ou trois (3) reprises, vous parlez de nos infrastructures qui ont été détruites, de l'usure prématurée des infrastructures, est-ce que vous pouvez mettre des noms sur ces infrastructures?

480

PAR M. MARC NANTEL :

Bien, quand on parle – c'est l'ensemble – quand on parle d'infrastructures, on parle des routes, on parle de la 117, on parle de l'augmentation de la circulation, on parle du lac Mourier, la route qui s'en va, d'ailleurs qui a été usée. Ça, ce sont des éléments.

485

La détérioration, l'usure prématurée au niveau des pistes, au niveau de l'aéroport de Val-d'Or, lorsque tu as des gens qui viennent puis qui a une circulation beaucoup plus grande qui n'avait pas été évaluée, qui fait qu'il y a un vieillissement. L'utilisation aussi, bien, pas juste le vieillissement, mais il y a aussi l'utilisation des infrastructures qui vaut quelque chose.

490

Moi, tout le système électrique qui vient d'Hydro-Québec qui a été payé par les citoyens, puis qu'on offre le service avec tarif préférentiel à des entreprises comme on a ici ou ailleurs, quand on veut les faire implanter, on ne calcule pas ces éléments-là dans le lien économique. C'est ce que vous faites référence quand je dis de tout inclure dans les valeurs.

495

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie. En tout cas pour moi, ça va.

500

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est bon pour moi. Merci madame Bruneau, merci monsieur Nantel. Merci REVIMAT.

505

ANNETTE AYOTTE

PAR LE PRÉSIDENT :

510

J'invite maintenant madame Annette Ayotte s'il vous plaît.

Bonjour madame.

PAR Mme ANNETTE AYOTTE :

515

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je commence avec le titre de mon mémoire qui est «Le cheval de Trois, t-r-o-i-s, est toujours présent à Malartic».

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «Je suis une...»)

520

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 6^e paragraphe, dernière ligne «2.5 kilomètres..»)

Moi, je suis assez précise dans mes kilomètres!

525

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 6^e paragraphe, dernière ligne «... pour séparer...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)

PAR LE PRÉSIDENT :

530

Merci madame Ayotte, je vais vous poser deux (2) questions avant de laisser la parole à mon commissaire Haemmerli.

Le premier, vous dites qu'il y a un manque de confiance. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour augmenter la confiance?

535

PAR Mme ANNETTE AYOTTE :

Moi, je pense qu'il faut dire aux citoyens véritablement c'est quoi qui se passe, puis les respecter, dans le sens, oui OK, on vous impacte, mais pas leur offrir des choses que c'est impossible. Il faut qu'ils partent. S'ils veulent partir, qu'ils s'en aillent, et puis qu'on accorde à ces gens-là le privilège de s'en aller.

540

Ceux-là qui veulent rester, qu'ils restent. Mais les autres, s'ils veulent s'en aller, bien, qu'on favorise tout pour qu'ils s'en aillent. Tout simplement.

545

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc qu'ils vous disent la vérité, que vous perceviez que c'est la vérité.

550

PAR Mme ANNETTE AYOTTE :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

555

Et que vous ayez une façon de pouvoir vous libérer pour ceux qui subissent les impacts.

PAR Mme ANNETTE AYOTTE :

560

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

565

Et quand vous parlez de la zone tampon de deux virgule cinq kilomètres (2,5 km), ça, c'était pour la politique, c'est pour que le gouvernement adopte des politiques.

PAR Mme ANNETTE AYOTTE :

570

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

575

C'était pas nécessairement pour Malartic. Le deux point cinq (2,5 km), on comprend qu'il reste un petit peu du nouveau quartier?

PAR Mme ANNETTE AYOTTE :

580

Oui, mais en tout cas, ça, ça serait au gouvernement à vérifier ça. Que ce soit le moins près possible des gens. Parce que quand on est près d'un tel projet, moi, je pense qu'on peut pas faire autrement que de subir ce projet-là.

585

Je veux dire, c'est intéressant un projet, mais ça amène des jobs, mais si en plus, on impacte les autres pour avoir ces jobs-là, moi, je trouve que là, ça vient diminuer la qualité de ce projet-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

590

Parfait. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

On va continuer sur le même point. C'est parce que vous nous avez dit, moi, je suis précise dans mes kilomètres.

PAR Mme ANNETTE AYOTTE :

595

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

600

Il vous vient d'où, le deux point cinq (2,5 km)?

PAR Mme ANNETTE AYOTTE :

605

Deux point cinq kilomètres (2,5 km), ah, moi, je dis, c'est quand même une bonne distance. Je veux dire, c'est quand même un petit peu plus loin qu'où ce qu'ils sont à six cents mètres (600 m), là. Je veux dire, deux point cinq (2,5 km), c'est déjà quand même un peu plus loin.

Parce qu'on n'entend pas vraiment parler ceux-là qui sont plus loin. Eux autres, ils se sentent pas mal moins impactés que les autres plus proches.

610

Donc moi, c'est pour cette raison-là que j'ai dit deux point cinq kilomètres (2,5 km), ce serait peut-être raisonnable aussi.

PAR LE COMMISSAIRE :

615

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

620

Merci madame Ayotte.

PAUL O'NEILL

625

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur Paul O'Neill.

630

PAR M. PAUL O'NEILL :

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

635

Bonjour monsieur O'Neill.

PAR M. PAUL O'NEILL :

640

Premièrement, je voudrais juste dire que je suis déçu d'être ici aujourd'hui! Parce que, selon moi, l'impact de la minière est très évident. Ça fait que je me dis qu'il manque un petit peu d'honnêteté ou de transparence, parce que selon moi, c'est réel puis c'est facile à voir. Qu'on évite le sujet, ça me dérange un petit peu.

645

Le problème se situe un petit peu au niveau de la minière et de la municipalité que je trouve qu'ils agissent pas en bon père de famille. On serait supposé de vouloir développer une entente gagnant-gagnant qui fait le bonheur de toutes les parties, mais on joue une partie de cartes, de poker, puis il y a du "poker face", puis moi, je suis pas bon là-dedans, ça fait que je me sens démuni en partant.

650

Ça fait que si les gens seraient plus honnêtes, plus ouverts, plus transparents, on aurait peut-être évité tout ça ici.

655

Je vais référer à mes notes parce que je suis pas habitué à faire ça! Tant et aussi longtemps que la minière, tant qu'à moi, puis la municipalité confirment pas qu'il y a un problème, bien, je pense qu'on travaillera pas vers une solution. Un alcoolique, tant qu'il n'a pas décidé de dire qu'il est alcoolique, tu peux l'envoyer cent (100) fois à une réunion de AA, puis jamais, il n'en a pas de problème, lui. Mais la journée qu'il dit j'ai un problème ou que je fais partie d'un problème, il va faire partie de la solution. Puis ça, on ne l'a pas, cette volonté-là, selon moi, ici, avec la minière et la municipalité.

660

665

Moi, je suis un travailleur autonome. J'ai pas de fonds de pension, je suis pas un mineur, je suis un commun des mortels qui a travaillé fort tout au long de sa vie pour me ramasser un patrimoine pour moi et mes enfants. Le patrimoine, actuellement, il est en danger, je trouve. Parce que, je vais vous donner un simple exemple! Une maison sur le bord de l'eau, la même maison à côté d'une minière, ça prend pas grande école pour comprendre que la valeur va être très différente, même si ça a coûté le même prix à bâtir, puis on va avoir plus d'achalandage sur la maison qui va être sur le bord de l'eau que sur la minière.

670

Moi, quand j'ai bâti, quand j'ai investi, il n'y avait pas de minière. Il y avait une municipalité normale avec une vie sociale normale, avec des écoles proches, puis ça, je n'ai plus ça.

Moi, mon voisin d'en arrière, c'est la minière. Ça fait que moi, je suis très très très près.

675 Puis là, tout ça, ça a un impact, dans le fond, sur mon état d'être. Le facteur stress de pas savoir l'impact sur mon patrimoine, ça l'a un impact sur ma santé, puis ça va avoir un impact sur mes enfants puis plusieurs générations, dans le fond, parce que les décisions qui vont être prises ici, c'est pas juste pour ici, on va avoir des répercussions pour un bout de temps.

680 Quand je dis, moi, selon moi, ça allait mieux avant la minière, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise! Depuis que la minière est ouverte, comme vous avez vu dans mon mémoire, il y a plusieurs commerces qui ont fermé. On a démolé cinq-six (5-6) bâtisses dont deux (2) cette semaine. C'est pas un signe de prospérité économique. Ça fait que je suis mêlé un petit peu!

685 On nous demande d'investir, j'ai investi, puis là, on me joue un petit tour qui est petit pour la minière, qui est petit pour la municipalité, mais pour moi, c'est tout un travail de vie.

690 Ça fait que je me demande, dans le fond, ce serait quoi pour la minière et la municipalité de trouver une solution, travailler pour de quoi. Il me semble que quand on est des gens, ou quand on est un citoyen corporatif ou industriel, on a une certaine responsabilité de bien-être, c'est pas égorger, ah, je tire toutes les cents de mon bord! Parce que, moi, je me sens tellement tellement impuissant, ça n'a pas de bon sens. Je vois un petit peu David et Goliath pour le moment.

695 Ça fait que vous avez mon mémoire, j'ai pas l'intention de le lire, mais en bout de ligne, qu'est-ce que je demande, c'est que dans ma vie professionnelle, qu'est-ce qui m'a aidé à réussir, c'est que je me mettais à la place de l'autre personne pour mieux comprendre son état d'être, son "thinking", puis l'impact que ça va avoir, notre décision, sur lui puis son environnement et sa famille.

700 Je demanderais aux gens concernés de faire un petit peu, autant la minière, autant la mine, autant le comité du BAPE, de se dire, si je me mettais à la place de ce monsieur-là, tabarouette, qu'est-ce que j'aimerais comme résultat final! Est-ce que j'aimerais une entente, est-ce que j'aimerais une ouverture de se parler!

705 À titre d'information, j'ai essayé à plusieurs reprises. Moi, je suis une personne qui est honnête, qui a une bonne réputation en ville, je suis pas méchant, puis j'ai essayé à plusieurs reprises de rencontrer, d'avoir une entente, puis ça a été humiliant. Humiliant de se faire – bien, pourquoi tu penses que c'est nous autres? Bien, pourquoi tu penses c'est nous autres ! Câline de bine! J'embarquerai pas là-dedans parce que c'est trop facile, là.

710 Ça fait qu'en bout de ligne, moi, là, qu'est-ce que je voudrais qu'on fasse pour moi, puis fort probable pour les autres gens, c'est que la minière achète mes actifs. S'il n'y en a pas de problème, s'il n'y a pas d'impact économique ou peu importe, bien, que la minière les achète, puis

qu'elle les remette tout de suite à vendre! Elle perdra pas rien. Mais elle, elle va assumer le risque et pas moi et mes enfants. Question!

715

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Monsieur Haemmerli.

720

PAR LE COMMISSAIRE :

Monsieur O'Neill, on va rester dans ce que vous venez de dire. Dans votre mémoire, vous mentionnez que vous avez cherché pendant longtemps à vendre, là, vous venez de nous donner d'autres étapes, et puis vous finissez un paragraphe en disant que vous avez fait tout évaluer vos actifs et que vous les avez donnés à vendre à un courtier.

725

PAR M. PAUL O'NEILL :

Oui.

730

PAR LE COMMISSAIRE :

Depuis quand, est-ce que c'est récent?

735

PAR M. PAUL O'NEILL :

Bon, regardez, je vais reculer un petit peu. J'ai un immeuble que j'avais mis une enseigne de quatre (4 pi) par huit (8 pi) dessus pendant cinq (5) ans, j'ai eu un téléphone. Dret sur la 117 où qu'il passe dix mille (10 000) chars par jour.

740

Là, depuis l'agent d'immeuble, je me suis dit, il faut que je me prépare, est-ce que je rêve ou est-ce que c'est la réalité que ça se vendra pas! Ça fait que j'ai tout fait évaluer mes immeubles, puis j'ai donné ça à un agent d'immeuble professionnel, je vous dirais, au début avril. Ça fait trois (3) mois, quatre (4) mois.

745

PAR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que ça a changé quelque chose?

750

PAR M. PAUL O'NEILL :

Non, pas pantoute.

PAR LE COMMISSAIRE :

755 Merci.

PAR M. PAUL O'NEILL :

760 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

765 Merci monsieur O'Neill.

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT :

770 J'inviterais maintenant mesdames Josée Méthot et Nathalie Tremblay pour l'Association minière du Québec.

775 Bonjour mesdames.

PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :

780 Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Merci de nous recevoir aujourd'hui pour nous permettre de présenter la position de l'Association minière du Québec.

 Avant de commencer de parler de notre projet, permettez-moi de vous dire en quelques mots ce qu'est l'Association minière du Québec.

785 L'Association minière du Québec fête ses quatre-vingts (80) ans d'existence cette année. Il y a quatre-vingts (80) ans, l'industrie minière s'est regroupée dans un souci d'améliorer la situation, d'améliorer sa performance en santé et sécurité au travail.

 Aujourd'hui, elle a pour mission de promouvoir, soutenir et développer de façon proactive une industrie minière québécoise responsable, engagée et innovante.

790 Faire partie de l'Association minière du Québec, c'est également adhérer à ses valeurs qui sont d'être respectueux, d'être responsable, d'être transparent et de favoriser le travail d'équipe.

795

On le sait, il est de plus en plus difficile de faire des projets au Québec, de développer des projets au Québec. C'est encore plus difficile développer des projets miniers, et il est de plus en plus difficile d'attirer des investisseurs, des nouveaux investissements au Québec.

800

Alors quand une société minière en opération ici désire agrandir sa mine et prolonger évidemment la vie utile de sa mine, l'Association minière du Québec, vous pouvez le comprendre, accueille favorablement ce genre de projet, parce qu'elle permettra de prolonger les emplois, de prolonger les retombées, et contribue évidemment à assurer la pérennité de l'industrie minière au Québec.

805

Pour l'Abitibi-Témiscamingue, l'industrie minière, c'est plus de quinze mille cinq cents (15 500) emplois, emplois directs, emplois indirects et emplois induits. Ça représente vingt pour cent (20 %) des emplois de la région. Alors c'est une industrie qui est très importante pour la région, mais également qui est importante évidemment pour le Québec.

810

Avec ces retombées, il va sans dire que le Québec a besoin de l'industrie minière pour assurer sa prospérité socioéconomique. Il faut favoriser le développement des projets miniers lorsque ceux-ci sont développés dans le respect des gens et de l'environnement, comme c'est le cas avec le cas du partenariat Canadian Malartic qui est à l'étude.

815

L'équilibre entre les trois (3) facettes du développement durable est essentiel. Au-delà du discours et de l'expression à la mode, il y a des actions et des engagements pris par les entreprises minières. Parlons entre autres de l'initiative Vers le développement minier durable, le VDMD qui a été développée par l'Association minière du Canada et qui a été adoptée également par l'Association minière du Québec ou de la Charte de développement durable des sociétés minières oeuvrant au Québec qui a été développée par l'Association minière du Québec en partenariat avec ses membres. Alors deux (2) initiatives qui viennent du souhait des sociétés minières de s'imposer un encadrement supplémentaire pour leurs opérations en matière de développement durable pour aller au-delà de la réglementation en vigueur.

820

825

Au Québec, toutes les sociétés membres, toutes les compagnies membres de l'Association minière du Québec ont l'obligation d'adhérer à l'initiative du VDMD et de l'implanter d'ici 2018, et c'est le cas de la mine Canadian Malartic qui est en processus justement, en processus d'implantation.

830

L'initiative vers le développement minier durable, c'est une initiative d'amélioration continue. C'est une initiative – en fait dans le cadre de cette initiative, les entreprises minières doivent évaluer tous les ans leur rendement lié à vingt-trois (23) indicateurs classés dans six (6) protocoles. Et ces résultats sont rendus publics. Donc ça permet, c'est une initiative également de

transparence par rapport à la performance au niveau des opérations de l'entreprise minière et aussi, ça permet également une reddition de comptes.

835 C'est une initiative d'amélioration continue qui est elle aussi en amélioration continue, puisque les protocoles sont également révisés au fil du temps, compte tenu que la réalité, elle aussi, peut changer.

840 Si on revient au projet à l'étude, déjà un des partenaires, des propriétaires de la mine, Agnico Eagle, y est soumis et obtient de bons résultats. Alors pour nous, évidemment, on voit que ça facilitera inévitablement la mise en place de l'initiative à la mine Canadian Malartic.

845 L'Association minière est très fière de compter une entreprise comme le partenariat Canadian Malartic parmi ses membres. L'entreprise fait bien les choses et souhaite sans cesse innover.

850 Par exemple, on l'a vu à plusieurs égards dans l'étude d'impact, mais on l'a vu dans l'étude d'impact, la société minière a décidé d'identifier des actions précises relatives à chacun des seize (16) principes du développement durable.

855 Beaucoup de choses se sont dites sur l'entreprise, beaucoup de gens ont voulu présenter les côtés moins positifs de ses opérations, mais ce qu'ils ont oublié de dire, c'est tous les efforts que déploie l'entreprise pour limiter les impacts négatifs en gérant le risque et en apportant des correctifs lorsque nécessaire. Ce faisant, sa performance environnementale s'améliore d'année en année.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne «Lorsqu'on analyse...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne «... essor économique.»)

860 L'entreprise n'a jamais abandonné. Tout n'était pas parfait, mais l'équipe a toujours su trouver des solutions pour corriger les situations problématiques. Le partenariat Canadian Malartic ne lésine sur aucun effort pour s'assurer que ses opérations créent le moins d'impact possible sur la population et l'environnement.

865 Des mesures des niveaux de bruit et de poussière en temps réel qui permettent entre autres le déplacement pendant les opérations ou la cessation des activités. Alors c'est un exemple parmi tant d'autres.

870 Ou sur la question des résidus miniers, en période de production, la mine prévoit l'utilisation de la fosse comme aire de déposition des résidus et des stériles. C'est un bel exemple de

développement durable, puisque le remblayage des fosses contribue grandement à la réduction de l'empreinte environnementale des activités minières.

875 Et surtout, n'oublions pas que derrière le projet, il y a des gens qui habitent Malartic ou la région, qui tiennent au respect de l'intégrité du milieu, qui ont à cœur leur qualité de vie et celle de la population, des gens qui veulent contribuer au développement socioéconomique de Malartic, de la région et du Québec, mais pas à n'importe quel prix.

880 L'entreprise et ses employés s'intègrent dans la communauté et déploient des initiatives sociales pour faire la différence dans le milieu qui est également leur milieu de vie. L'entreprise encourage ses employés à s'impliquer dans la communauté et à donner du temps.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne «Le partenariat...»)

885

FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, dernière ligne «... corporation Victoire.»)

890 La compagnie a également à cœur de préparer l'après-mine afin que les activités économiques développées ici ne cessent pas quand elle, la mine, aura terminé ses opérations. Alors on parle d'abord du Fonds Essor Canadian Malartic et ensuite les contributions au Fonds ÉcoMalartic.

895 En octroyant son appui au projet, le BAPE contribue à prolonger non seulement la durée de vie de la mine, mais également ses retombées positives dans le milieu.

900 Il est difficile de développer des projets au Québec, on l'a dit, et si on souhaite que se maintienne ici une industrie minière forte, il est essentiel d'appuyer les initiateurs de projets qui s'engagent à développer des projets responsables, d'autant plus quand ceux-ci ont fait la démonstration qu'ils respectaient leurs engagements comme c'est le cas pour Canadian Malartic. Il en va de la pérennité de notre industrie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne «Le BAPE...»)

905 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, 3^e paragraphe, dernière ligne «... et vérifiables.»)**

910 Compte tenu de ce que j'ai abordé aujourd'hui devant vous et également du contenu de notre mémoire, l'Association minière du Québec est heureuse d'offrir son appui au projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic.

Merci pour votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT :

915 Merci. J'aurai quelques questions pour vous, si vous permettez. Je vous écoute, j'ai de la
misère à faire deux (2) choses en même temps, écouter et revoir le mémoire! Quand vous dites
que vos membres adhèrent aux valeurs de l'AMQ, être respectueux, être transparent, être
responsable, favoriser le travail d'équipe, est-ce que vous faites des validations auprès de vos
entreprises qu'elles respectent bien ces valeurs?

920 Et est-ce qu'il est déjà arrivé que des entreprises ont été écartées de l'Association parce
qu'elles ne les respectaient pas?

PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :

925 On a un processus d'adhésion à l'Association minière. On fait passer un questionnaire, on a
un questionnaire qui a été développé, dans lequel on a développé des critères justement pour
vérifier ces données, vérifier également quelle est la vision et la philosophie de la société minière
en matière de santé et sécurité des travailleurs, et également en matière du développement
durable.

930 Alors pour une société minière en activité, on va aller jusqu'à demander s'il y a des
personnes responsables, comme un directeur Environnement, directeur Développement durable,
afin justement de vérifier ça.

935 C'est sûr également que dans tout l'encadrement de l'implantation de l'initiative Vers le
développement minier durable, on est en train justement d'être en mesure de travailler avec les
sociétés minières; on va tout vérifier ces données-là au fur et à mesure, et on sera en mesure
aussi de publier leur performance. Alors c'est fait à différents égards.

940 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Vous menez une réflexion sur l'industrie minière, j'aimerais connaître votre position,
pas nécessairement dans ce projet-ci, sur l'établissement de zone tampon autour des mines à ciel
ouvert.

945 J'aimerais connaître la position de l'Association minière du Québec là-dessus.

PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :

950 Bien, vous savez, les zones tampons, oui, c'est un sujet qui nous préoccupe, puis on est en
discussion présentement. Il y a des discussions avec des groupes, il y a des consultations qui sont

faites également par le gouvernement sur ce sujet-là. Il est trop tôt dans notre position pour nous prononcer présentement à ce sujet-là.

955 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que dans l'ensemble, vous êtes favorable à l'existence d'une zone tampon ou vous en êtes défavorable?

960 **PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :**

En fait, on suit de très très près le dossier dans nos discussions avec le ministère. Évidemment, si on parle de zone, on va aussi parler de science et on espère qu'il y aura de la science à l'appui.

965 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous avez parlé dans votre mémoire qu'il ne fallait pas occulter les aspects positifs et je me demandais si vous occultiez un peu les aspects négatifs.

970 Est-ce que vous considérez que dans le cas de Canadian Malartic, l'exploitant est exemplaire au point où les avis de non-conformité, pour vous, c'est relativement sans importance? Les sanctions qu'ils ont obtenues, c'est sans importance? Expliquez-moi comment vous passez de votre argument jusqu'à l'exemplarité.

975 **PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :**

980 Bien, il faut regarder, on l'a dit dans notre mémoire, puis je l'ai dit également aujourd'hui, effectivement ça n'a pas toujours été parfait. Sauf que qu'est-ce qu'on a vu, c'est une société minière qui s'est prise en main, qui a pris les choses en main, puis qui a voulu améliorer ses façons de faire, qui a voulu mettre en place des correctifs, qui y travaille d'ailleurs encore.

985 Et on le voit que sa performance environnementale s'améliore d'année en année. Et effectivement, au niveau des avis de non-conformité, on voit très très bien qu'elle diminue également.

Alors on voit ici une société minière qui prend les choses en main et qui veut bien faire et qui, en fait, est en train de le faire, selon ce qu'on peut voir.

990 Il faut pas oublier que quand on démarre un projet, il y a aussi une période de rodage. Maintenant, on voit très bien que cette société met les choses en place pour répondre aux insatisfactions et pour évidemment répondre aussi aux préoccupations des citoyens.

995 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr, il y a une période de rodage, mais en même temps, il y avait une évaluation environnementale qui avait été faite au préalable qui démontrait des performances nettement supérieures à ce qui a suivi. Comment on peut garantir, selon vous, que c'est pas la même situation qu'on est en train de vivre?

1000

PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :

1005 Bien moi, je pense que vous devez regarder ce qui se passe également – actuellement, on a une société minière qui est responsable, qui prend ses responsabilités, qui fait ce qu'il faut pour améliorer la situation.

1010 Alors pour nous, effectivement, quand on regarde pour les projets futurs, pourquoi que la société minière, du jour au lendemain, arrêterait de vouloir bien faire les choses? Arrêterait de vouloir que les employés décident que, ah oui, on se fout de notre milieu de vie? C'est pas le cas. C'est pas le cas, on l'a vu, on voit une société minière qui s'implique dans le milieu, on voit une société minière – en fait, on voit les employés qui participent à des œuvres sociales localement.

1015 Alors je pense qu'à plusieurs égards, on a, par ce qu'on voit comme améliorations, qu'on a vu au cours des dernières années comme améliorations, un gage d'amélioration pour le futur également.

PAR LE PRÉSIDENT :

1020 Puis une dernière question. Vous avez fait une évaluation assez détaillée économique que vous nous proposez, est-ce que vous vous êtes intéressé aux externalités?

PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :

1025 Aux externalités du projet par rapport à notre évaluation économique!

PAR LE PRÉSIDENT :

Parce que vous faites une évaluation économique sur les retombées positives, je me demandais si vous vous étiez intéressé à évaluer les retombées négatives ou les impacts sur

1030 l'environnement, la société, la communauté proche, et les impacts plus négatifs que les impacts positifs? Est-ce que vous avez regardé ça dans votre analyse?

PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :

1035 Bien, dans l'analyse, on a regardé ce qui avait été présenté dans l'étude d'impact, dans tous les documents. Je sais pas si ma collègue voudrait ajouter à ce niveau-là à la question.

PAR LE PRÉSIDENT :

1040 Parce que vous n'en traitez pas dans le mémoire. Vous traitez des aspects positifs, puis vous escamotez pas mal les coûts.

PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :

1045 En fait, monsieur le Président, ce qu'on s'est rendu compte, c'est qu'il y a beaucoup de monde qui se charge de parler négativement du projet, et on croit qu'il faut pas occulter tout le côté positif au projet.

1050 Et tout ce qui a été fait par les deux (2) sociétés minières, en fait le partenariat Canadian Malartic, pour améliorer les façons de faire, alors nous, c'est ça qu'on regarde. On regarde, on le voit par ce qu'elles ont fait, par ce qu'elles veulent faire, les sociétés minières, pour améliorer la situation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1055 Parfait. Moi, j'ai pas d'autres questions. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1060 Quelques petits éléments autour de la cohabitation! Vous nous présentez le Guide de cohabitation comme un élément, la démarche de coconstruction avec la communauté, j'aimerais vous entendre un petit peu là-dessus, parce que j'ai vu aussi le commentaire que vous avez fait sur le guide qui entendait que c'en était pas vraiment un, ça fait que j'aimerais ça que vous nous aidiez à faire la part des choses.

1065 **PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :**

La part des choses par rapport à notre première affirmation sur le guide, c'est ce que vous voulez dire?

1070 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui, bien, comment vous le voyez, puis qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que ça en soit vraiment un. Ces éléments-là, si vous avez des compléments d'information.

1075 **PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :**

D'autres compléments d'information, je vais en référer à ma collègue qui l'a peut-être même sous les yeux, parce que je ne l'ai pas sous les yeux, surtout la dernière version.

1080 **PAR Mme NATHALIE TREMBLAY :**

Non, je ne l'ai pas avec moi, mais j'imagine que vous parlez du fait que lors des premiers commentaires, on avait parlé qu'au niveau du titre, qu'en fait, parce qu'on abordait la question de la compensation, nous, on jugeait...

1085 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Que c'était plus un barème de compensation puis un guide d'acquisition qu'un guide de cohabitation.

1090 **PAR Mme NATHALIE TREMBLAY :**

Effectivement. En ce sens qu'un guide de cohabitation, pour nous, devrait porter beaucoup plus sur finalement des mesures pour cohabiter, pour que chacun puisse continuer de faire ses propres activités et non pas aborder la question de la compensation monétaire.

1095 **PAR LE COMMISSAIRE :**

1100 Bien c'est ça, c'était le sens de ma question. Quels éléments devraient y figurer ou quels éléments y verriez-vous, vous, pour que ce soit ce que vous venez de nous dire?

PAR Mme NATHALIE TREMBLAY :

1105 En fait, au tout début du guide, il y avait une page qui parlait effectivement qu'il y avait des démarches pour justement entamer une espèce de réflexion, un plan d'action pour creuser un petit peu plus les mesures d'atténuation ou de mitigation qui pourraient être mises en place pour justement atténuer certains impacts.

1110 Alors c'est sur cet aspect-là que nous, on disait que le guide pourrait porter plus son attention sur ces éléments-là et mettre de côté, avant même de commencer à parler de compenser, je pense qu'il y a des mesures qui peuvent être mises en place, qui peuvent être travaillées pour justement assurer une certaine cohabitation, sans nécessairement commencer à compenser des gens.

1115 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça va, merci. Une petite dernière vite! Vous nous dites qu'aujourd'hui, bien, le permis d'exploitation légale n'est pas suffisant, ça prend le permis social aussi, mais au vu de ce que vous nous dites dans le mémoire, moi, ça me prend des éléments concrets. C'est quoi le permis social?

1120 **PAR Mme NATHALIE TREMBLAY :**

En fait, quand on parlait du permis social, on parlait surtout du besoin de consulter dès le départ, en amont. C'est un phénomène relativement nouveau, le processus de consultation. On nous demande de plus en plus de consulter à l'amont, même avant le dépôt de l'avis de projet.

1130 Donc quand on parle que ça prend plus que l'autorisation environnementale, le fameux papier, c'est une autorisation aussi, un permis social pour dire, bon bien, est-ce que finalement, on a adapté le projet ou est-ce qu'il est dans des conditions assez gagnantes pour pouvoir poursuivre les démarches!

PAR LE COMMISSAIRE :

1135 Et est-ce que c'est le cas actuellement?

PAR Mme JOSÉE MÉTHOT :

1140 C'est de tenir en compte des préoccupations de la population, et c'est ce qu'on voit dans le projet du partenariat Canadian Malartic qui sont à l'écoute et qui tiennent compte des préoccupations de la population.

PAR LE COMMISSAIRE :

1145 Bien, ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci mesdames Méthot et Tremblay. Merci à l'Association minière.

BERTRAND LESSARD

1150

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur Bertrand Lessard. Bonjour monsieur Lessard.

1155

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Bonjour. Bertrand Lessard, Val-d'Or.

LECTURE DU MÉMOIRE

1160

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Lessard. Monsieur Haemmerli.

1165

PAR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Lessard, on comprend que vous êtes parti à un moment donné avec votre famille, c'était quand?

1170

PAR M. BERTRAND LESSARD :

En 2009, août 2009.

PAR LE COMMISSAIRE :

1175

En août 2009.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

1180

Bien, parti! On m'offrait de me déménager.

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous étiez dans le quartier sud?

1185

PAR M. BERTRAND LESSARD :

1190 Sous le mur, autrement dit la butte, la butte-écran. On nous a pas donné le choix. Moi, on m'avait promis un terrain égal, à égale grandeur, avec des voisins, les mêmes voisins. En tout cas, tout ce qu'on m'avait dit, ils pouvaient pas me le donner. J'ai exigé d'avoir une maison à Val-d'Or. Ils ont payé pour. J'ai un grand terrain puis une belle maison.

PAR LE COMMISSAIRE :

1195 C'est bon. Tant qu'à fabuler, si vous vous laissez à fabuler encore un petit peu, c'est quoi votre souhait pour le sort des gens qui sont restés et desquels vous vous préoccupez?

 Qu'est-ce que vous verriez comme façon de soigner puis de régler le problème?

1200 **PAR M. BERTRAND LESSARD :**

 Monsieur Haemmerli, la principale chose, je trouve que les gens ici, s'ils peuvent s'en aller grâce à un guide de compensation puis de rachat, c'est très conditionnel. Je l'ai lu, puis c'est écrit que dans les quarante-huit (48) heures après une offre, si la personne ne le signe pas, le processus est annulé. Ils n'ont plus le droit. Ils restent là, point final.

 Je trouve ça, en tout cas, c'est de la libération conditionnelle!

PAR LE COMMISSAIRE :

1210 D'accord. Mais ça répond pas à ma question.

 Moi, ma question...

1215 **PAR M. BERTRAND LESSARD :**

 Si je continue à fabuler, ça va être...

PAR LE COMMISSAIRE :

1220 Non, non, qu'est-ce qu'il faudrait faire, tant qu'à laisser aller votre esprit, qu'est-ce que vous souhaiteriez – bon là, je viens de comprendre que c'est une condition que vous aimeriez voir enlever, mais quels seraient les autres éléments qu'on pourrait mettre en place?

1225

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Je vais vous dire quelque chose, ça va être clair et net, plus jamais un projet de mine à ciel ouvert dans un milieu urbain! Celui qui est commencé ici, je souhaite qu'il continue très longtemps pour que les gens le prennent en modèle justement : à ne plus refaire!

1230

Une zone tampon puis une loi minière qui protège plus le citoyen, qui n'empêche pas les minières. J'entendais tantôt quelqu'un qui disait, ah, c'est difficile d'ouvrir des projets, bien oui, c'est les Chinois qui viennent ici asteur! Non, excusez, ils ont le droit, mais les promoteurs ont une très grande facilité à rentrer au Canada, je vous le dis, puis surtout au Québec.

1235

PAR LE COMMISSAIRE :

Non, mais j'ai réagi, parce qu'une des règles veut qu'on ne commente pas les commentaires des autres.

1240

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Excusez, j'ai oublié la règle, moi, je suis rendu en mètre!

1245

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci monsieur Lessard, ça fait le tour.

1250

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Lessard.

1255

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Je veux juste vous dire, j'ai eu des tonnes d'idées, j'ai mis des onces bien pesées de mots, puis à prendre quand même au sérieux! Je vous avais promis un procès-verbal, voilà! Merci.

1260

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

1265

SÉBASTIEN LECLERC

PAR LE PRÉSIDENT :

1270

J'invite maintenant, juste avant la pause, monsieur Sébastien Leclerc. Bonjour monsieur Leclerc.

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

1275

Bonjour. Ça va bien?

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça va bien, vous?

1280

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

1285

Oui. Premièrement, avant de lire mon court mémoire, j'aimerais dire que je respecte l'opinion de tout le monde. On ne vit pas tous la même situation, on est toutes des personnes différentes, on est des personnes qui aiment, des personnes qui aiment pas, par contre on vit dans une place qu'il faut respecter tout le monde. Merci.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{re} ligne, «Bonjour...»)

1290

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 10^e paragraphe, dernière ligne «... salle Meglab...»)

Le parc Osisko ainsi que le stade Osisko.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 11^e paragraphe, 1^{re} ligne «Étant moi-même...»)

1295

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 14^e paragraphe, 1^{re} ligne «... qui s'additionne...»)

Aux sept cents (700) travailleurs de Canadian Malartic.

1300

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 14^e paragraphe, 2^e ligne «Tous en bénéficient...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin)

PAR LE PRÉSIDENT :

1305 Merci monsieur. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1310 Monsieur Leclerc, je vais démontrer ma méconnaissance des lieux, votre commerce, il est dans la zone sud?

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

1315 Absolument. Situé à côté du restaurant Idéal. Tout le monde connaît les chaussures R. Leclerc, parce que ça fait soixante-dix (70) ans qu'on est au même endroit.

PAR LE COMMISSAIRE :

1320 Ça va. Certains – puis là, je vous demande pas de commenter les représentations des autres, j'essaie juste de faire la part des choses – mais certains ont élaboré ou vont le faire dans les séances qui viennent sur certaines parties de la rue Royale qui aurait été dévitalisée ou qui aurait subi des inconvénients de l'arrivée de la minière.

1325 Est-ce que vous pouvez nous aider à faire un portrait de ça va bien ou ça pourrait aller moins bien, ce genre de choses là, si vous avez vous-même noté des inconvénients par exemple?

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

1330 Bien, disons que je connais très bien Malartic. En étant commerçant – écoute, la rue Royale, c'est vrai que c'est peut-être pas la plus belle rue. Elle a perdu quand même beaucoup de commerces, mais c'est pas nécessairement, personnellement je crois, à cause de la mine. Moi, je pense que ça prend plus d'entrepreneurs, je pense que ça prend du monde qui a du "guts", ça prend du monde qui faut qu'ils viennent à Malartic, qui croient à Malartic, puis qui décollent des nouvelles entreprises.

1335 C'est bien beau dire, oui, il y a des locaux de libres, mais il faut qu'il y ait du monde qui viennent puis qui y croient puis qui investissent.

1340 Nous, on a revitalisé notre magasin, on a refait la façade, on a investi, on a loué un local à côté, on a agrandi. J'ai triplé ma surface.

1345 Mais moi, quand j'étais jeune, quand la mine est arrivée à Malartic – tout à l'heure, monsieur Lessard a dit quelque chose. Moi, j'ai fait un choix. Moi, mon choix, ça a été d'embarquer dans le train. Tu as le choix ou tu as pas le choix. Ça dépend. Moi je suis un commerçant, je suis un gars de business, je veux quand même faire de l'argent dans la vie. Puis j'ai été voir mon père quand j'étais jeune, j'ai dit, regarde, il y a une mine qui s'en vient à Malartic, c'est pas vrai que je vais laisser ce contrat-là aller ailleurs. J'ai clanché, puis je l'ai eu, le contrat.

1350 Ça fait que, tu sais, il faut que tu opères. Moi, j'ai pas les deux (2) pieds dans la même bottine, puis j'ai travaillé fort, puis je l'ai eu. Ils m'ont fait confiance. J'avais une petite business qui roulait pas beaucoup, j'ai doublé, pratiquement triplé mon chiffre d'affaires, parce que j'ai travaillé fort.

1355 Après ça, j'ai mis beaucoup d'inventaire. Asteur, mon magasin est plein de stock. Ça fait que quand le monde vient au magasin, j'ai du stock, puis il n'y a pas de taponnage. La cave est pleine. Tu en veux des bottes, moi, j'en ai. Des "suits", des vêtements, j'en ai. Puis j'en ai pas juste un.

1360 J'ai des cent mille piastres (100 000 \$) de stock en stock, parce que justement je veux travailler, puis je veux que ça roule. Puis depuis ce temps-là, bien, la mine me fait confiance, ça marche. Puis tous les autres contracteurs viennent me voir au magasin, parce qu'ils savent que nous, on a de l'inventaire, puis que ça marche, nos affaires, puis on connaît ça. C'est ça que j'ai fait.

1365 **PAR LE COMMISSAIRE :**

1370 D'accord. Mais j'en reviens, je suis buté, je reviens avec ma question. Est-ce qu'il y a des tronçons ou des secteurs de la rue Royale – vous avez dit tantôt, OK, il y a des commerces qui ont fermé, tout ça, est-ce que c'est, de manière générale, sur l'ensemble de la rue ou c'est plus vers l'est, c'est de quel côté de la rue Centrale ou ça n'a pas rapport?

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

1375 OK. Je te dirais, le meilleur endroit économiquement parlant par rapport, moi, je pense que c'est à partir du Petro Canada à gauche. Je sais pas si vous connaissez un petit peu Malartic, où ce qu'il y a le restaurant Idéal, exemple. Du restaurant Idéal à aller à la Caisse Desjardins, d'après moi, c'est les meilleurs endroits pour avoir, c'est là qu'il y a le plus d'achalandage, où que le monde marche, que le monde se déplace.

1380 Je pense que c'est là que, en tout cas, économiquement, moi, je crois que c'est là que ça se passe.

Oui à droite, il y a beaucoup de commerces qui ont fermé, mais encore là, parce que c'est au monde – c'est peut-être pas tout le monde qui sont des entrepreneurs. Moi, j'en suis un, il y a du monde qui travaille, il y a du monde de toutes les sortes. Je sais pas quoi dire de plus là-dessus.

1385

PAR LE COMMISSAIRE :

Non, ça va, ça répond, ça me permet de mieux saisir les choses. Merci.

1390

PAR LE PRÉSIDENT :

J'aurais une question seulement. Est-ce que vous percevez des nuisances, parce que vous êtes quand même localisé assez proche de la mine?

1395

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

Bien franchement, non. Moi, je suis au magasin à tous les jours, puis je travaille à tous les jours. La seule affaire que ça fait, c'est que oui, ça "shake" vers onze heures (11 h).

1400

Puis je suis rendu que je suis rendu tellement bon que je suis capable, je regarde les clients, puis je les évalue. Ah, ça, c'est un cinq sur dix (5/10). Oh, celui-là a pété un peu plus, on est rendu à sept (7/10).

1405

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, vous évaluez les sautages, pas les clients!

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

1410

J'évalue les sautages, parce que je les connais. Puis encore là, mon magasin, aussi, j'ai un sous-sol qui est directement sur le roc d'après moi, parce que je ressens vraiment bien les vibrations. Écoute, ça dure cinq (5) à dix (10) secondes maximum, ça fait boup-boup-boup, puis après ça, ça passe. Puis je regarde le monde, puis, c'était pas si pire? C'était pas si pire, bon, go, on continue!

1415

Ça fait que, tu sais, encore là, côté poussières, moi personnellement, dans mon magasin, même moi, je le dirais, j'en ai pas de problème partout. Mais par contre, je vis pas la situation de tout le monde, on est tous différents, on a tous nos manières de penser.

1420

Moi, dans mon commerce en tout cas, même mes employés, on n'en a pas de problème avec ça du tout.

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous habitez dans Malartic?

1425

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

Non, moi, je demeure au Lac Malartic.

1430

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous demeurez où?

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

1435

Au Lac Malartic. Mais j'ai toujours resté à Malartic. Mon père a resté 370, rue Fournière, mon père s'est fait déménager, super heureux, il est dans le nouveau quartier. Sa maison est bien correcte, tout est correct, il n'y a pas de problème. Puis si vous voulez le demander, lui, il est bien correct aussi avec ça.

1440

Nous encore là, on a fait un choix, c'est de travailler, puis d'avancer, puis de regarder en avant.

PAR LE PRÉSIDENT :

1445

Merci monsieur Leclerc.

PAR M. SÉBASTIEN LECLERC :

1450

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes.

1455

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1460

**REPRISE DE LA SÉANCE
MARIO DAIGLE**

PAR LE PRÉSIDENT :

1465

J'invite monsieur Mario Daigle à s'approcher à la table des participants.

On reprend à l'instant, merci pour votre attention. Monsieur Daigle, la parole est à vous!

1470

PAR M. MARIO DAIGLE :

On va essayer de se concentrer un peu, avec le monde qui rentre tout dans la salle!

1475

Ça fait que mon nom est Mario Daigle. Je suis résident actuellement à Preissac, sur le bord de l'eau. J'ai beaucoup de commerces à Cadillac et j'ai investi à Malartic au 661, rue Royale, dans un immeuble de six (6) logements.

1480

Pour ma part à moi, la qualité de vie, pour ma part, elle s'amenuise un peu avec l'étendue du projet et tout. C'est la raison pourquoi je suis ici aujourd'hui, pour vous faire part de ça.

1485

Ça va être pas tout d'une "shot", parce que je suis pas professionnel. Ça fait que pour résumer un peu, moi, mon partenaire qui est mon cousin, on a investi à Malartic pour un immeuble de six (6) logements dans le but d'en profiter plus tard un peu comme genre retraite et revendre, pour un peu comme d'autres font aussi. Moi, je suis travailleur autonome depuis l'âge de seize (16) ans.

1490

Alors je vois ça un peu comme une perte pour mon immeuble ici, parce qu'on est près du mur, puis avec tous les inconvénients qu'on connaît, on les répètera pas tous.

Pour ce qui est de la déviation de la 117, c'est sûr que ça peut peut-être occasionner un peu plus de trafic.

1495

L'évolution des risques pour la santé! Bon, à un moment donné, la minière a fait un rapport que j'ai ici, que tout était tiguidou pour vingt-huit (28) ans. La boule de cristal, je sais pas comment qu'elle est grosse, plus grosse que le trou, mais en tout cas! C'est un peu trop s'avancer, pour ma part à moi.

1500

Et puis pour ce qui est des vibrations, je dis ça un peu tout ça pour un peu essayer de ramener les choses véritables qui sont, pas essayer de faire, comment je pourrais dire ça, on est en business, mais la publicité, il faut quand même la faire comme du monde un peu.

1505 Ça fait que des fissures dans le solage qui sont de la grosseur d'un cheveu, c'est ça que je vois. À titre de comparaison, quand les pieds te "shakent" sur le plancher quand il y a un sautage, puis que ça peut pas occasionner rien, "anyway", les faits sont là, il y en a des craques dans les solages, mais c'est sûrement pas de la grosseur d'un cheveu. Puis si c'est pas la minière, c'est la température, ça fait que, en tout cas! Tu comprends! Il y a peut-être des choses à identifier correctement, voir si elles sont bien dites.

1510 Ça fait que moi, d'après moi, il y a des inconvénients qui sont imprévisibles à aller jusqu'à 2028, puis d'assurer la sécurité de tout le monde, puis de tous les bâtiments, etc., c'est un peu dur à gober.

1515 Les locataires proches d'une mine de même, bien, c'est sûr que c'est pas évident. Moi, je suis pas propriétaire résident, mais je suis propriétaire commercial, si on peut dire, puis je vois pas que le commerce va s'améliorer. J'ai pas cette perspective-là.

Ça fait que nous autres, on a contribué à l'économie de Malartic en achetant l'immeuble, en rénovant puis en louant des appartements.

1520 Et puis cette situation-là, de la chicane, j'aime pas ça pantoute. Ça fait qu'autant avec une minière qu'avec un voisin ou avec n'importe qui. Je suis ici aujourd'hui, puis ça m'a forcé bien gros, c'est sûr que j'ai une bâtisse, mais j'ai eu bien des pensées de pas venir "m'assire" ici. Ça gruge mon énergie terriblement, puis pas rien que la mienne, on a tous nos préoccupations normales dans la vie, tout le monde.

1525 Là, qu'est-ce qui se passe ici, c'est pas un osti de cadeau. Il faudrait que ça passe assez vite, il faudrait que ça se règle. Ça peut pas continuer de même, c'est dur sur le mental, c'est effrayant. Il y en a qui ont plus de problèmes que d'autres dans la vie normale, puis moi, je sais que la vie n'est pas facile avec tout le système et tout aujourd'hui, là, gouvernemental, les salaires et tout.

1530 Pour ce qui est de ma feuille, c'est ça. Et puis j'ai pris des petites notes, puis je me suis servi un peu du monde qui ont passé avant moi pour prendre des petites notes. Ça fait que moi, j'ai des petites notes.

1535 J'ai remarqué un manque de soutien de la Ville pas mal pour ce qui est – je me réfère un peu à la réunion qu'on a eue avec la mine, le fameux guide. OK, j'étais ici dans les premières minutes, puis on avait oublié de parler de gens comme moi, des propriétaires non résidents. On était supposé de revenir avec quelque chose avant que vous soyez ici, on n'en a pas entendu parler. On était supposé d'avoir une relance là-dessus, de remettre le guide à jour, ça s'est pas fait.

1540

Ça va être décousu, mais j'ai pris des notes. Pour ce qui est de la minière, l'Association minière, tantôt, elle a répondu à des questions – non OK, c'est vrai, je pense que c'était des notes, mais je les ai pas lues, c'est vrai.

1545 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parce que normalement, on ne commente pas, on va sur vos positions, c'est plus important.

1550 **PAR M. MARIO DAIGLE :**

OK. M'a essayer de reformuler ça!

PAR LE PRÉSIDENT :

1555 C'est plus important pour nous de savoir ce que vous souhaitez, ce que vous voulez.

PAR M. MARIO DAIGLE :

1560 Bien, je souhaitais! Je souhaitais parler de ça, mais je peux pas! OK, on va souhaiter d'autre chose! Bien, c'est ça, ça fait qu'on va essayer de trouver – ouais!

1565 La compagnie minière Agnico Eagle, je connais très bien, je suis résident à Cadillac, puis j'ai une propriété à Preissac. Ils ont très bien travaillé dans le secteur, puis ça fait longtemps qu'ils sont là. Il n'y a pas eu de problème. Moi, ça fait cinquante (50) ans que je suis à Cadillac, puis à Preissac, mettons à dix kilomètres (10 km).

1570 Puis le problème n'est pas la compagnie, c'est qu'ils ont peut-être acheté un gros cheval, puis peut-être que, tu comprends! Il était là ce projet-là déjà, mais là, il faut vivre avec. Eux autres, il va falloir qu'ils vivent avec aussi. Ça fait que probablement qu'ils vont faire le mieux sur leur bord, la compagnie Agnico Eagle, j'ai bien confiance en cette compagnie-là. Alors, on va voir, puis d'après moi, ils vont régler le problème.

Parce que dans d'autres projets, ils sont très bien réputés.

1575 Et puis c'est ça, ce qui est bien gros de dire, c'est que c'est pas drôle de se ramasser ici, c'est vraiment pas souhaitable, puis qu'on soit rendu ici, c'est désagréable. Ça gruge de l'énergie beaucoup, beaucoup, beaucoup. J'aurais bien d'autres choses à faire, j'en ai beaucoup d'autres choses à faire.

1580 C'est sûr que, OK, bien, c'est juste un six (6) logements, je ne vis pas ici, rien, mais c'est quand même un investissement que j'ai fait ici, et puis moi, je trouve qu'à un moment donné, il a perdu du poil puis il va en perdre encore un peu au fil des années.

1585 Ça fait que je demanderais bien gros à tout le monde d'être capable de trouver une solution, puis de pas dire que l'autre, bien, va sauver plus de cents, puis l'autre va en avoir plus. Je veux juste avoir l'égalité puis que la justice soit faite, c'est tout. S'ils veulent creuser plus gros, puis nous autres on veut avoir la paix, bien, il faut déménager, puis eux autres creuseront plus gros. Achète, puis tiguidou, puis on s'en va par là.

1590 Alors je suis prêt pour vos questions.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Monsieur Haemmerli.

1595 **PAR M. MARIO DAIGLE :**

Si vous en avez.

PAR LE PRÉSIDENT :

1600 On va en avoir.

PAR LE COMMISSAIRE :

1605 Oui, oui. On va essayer de pas trop gruger votre énergie, là, mais deux-trois (2-3) petits éléments.

L'immeuble, vous l'avez acheté quand, en quelle année?

1610 **PAR M. MARIO DAIGLE :**

C'est aux alentours de – j'ai bien de la misère avec les dates – mais je crois que c'est peut-être, ça fait cinq (5) ans à peu près, cinq (5) à six (6) ans.

1615 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous l'avez rénové tout de suite?

PAR M. MARIO DAIGLE :

1620

Oui, tout de suite.

PAR LE COMMISSAIRE :

1625

D'accord.

PAR M. MARIO DAIGLE :

1630

C'était un immeuble à bureaux, il n'y avait aucun logement là-dedans.

PAR LE COMMISSAIRE :

Et vous avez fait six (6) logements dans l'immeuble?

1635

PAR M. MARIO DAIGLE :

Yes.

PAR LE COMMISSAIRE :

1640

Quand vous parlez de fissures ou de dommages ou de dégât de cet ordre-là, est-ce que cet immeuble-là a été inspecté en 2009 puis en 2014 par la compagnie qui en a inspecté à peu près quatre-vingts (80)?

1645

PAR M. MARIO DAIGLE :

Non. Non, puis si vous pouvez voir, si vous pouvez constater, j'ai pas parlé bien bien des problèmes de fissures pour moi, là. C'est pas le gros du problème. C'est sûrement qu'il y en a. On n'a pas fait inspecté avant, puis dernièrement, mon partner qui est mon cousin m'a fait remarquer – parce qu'on n'y va pas souvent, lui, est à Dubuison, moi, je suis à Cadillac, ça fait que si on n'y va pas souvent, c'est tant mieux, c'est parce qu'il n'y a pas de problème avec les locataires et tout, tout va bien.

1650

Mais quand même, quand il y a un déménagement qui se fait, bien, au sous-sol, c'est le rangement pour les locataires. Il a remarqué qu'il y avait des fissures, mais qu'est-ce que tu veux qu'on fasse, dans le fond? Moi, j'ai assez de venir ici pour ça, j'en ai assez de bagage sans aller gossier après les craques qu'il peut y avoir dans le solage. C'est pas vraiment le gros problème pour moi.

1655

PAR LE COMMISSAIRE :

1660

Vos locataires, est-ce qu'ils vous font des représentations sur les inconvénients ou est-ce que vous en parlez avec eux?

PAR M. MARIO DAIGLE :

1665

Non. Sincèrement, non. Parce que je les vois pas. C'est déposé dans le compte. S'il y a un problème, j'arrive. Quand il y a un problème, ils parlent pas du problème que la mine occasionne, non, m'a être sincère. Mais on n'en parle pas à tous les jours, mais on les vit pareil.

PAR LE COMMISSAIRE :

1670

Vos logements sont loués, vous n'avez pas de trouble?

PAR M. MARIO DAIGLE :

1675

Comme c'est là, j'en ai un qui est libre, un neuf et demie (9 ½). En passant, si vous êtes intéressé! Un neuf et demie (9 ½), puis je vais avoir un cinq et demie (5 ½) bientôt. À part ça, ils sont loués, oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

1680

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1685

Juste une dernière petite question. Vos locataires, est-ce qu'ils travaillent pour la minière?

PAR M. MARIO DAIGLE :

1690

Attends un peu. Oui, j'ai des locataires qui travaillent pour la minière. J'en ai un, deux (2), trois (3), j'ai quatre (4) chambres en location aussi qui sont juste des chambres avec une toilette commune, mais qui fait partie des six (6) logis. Ça, les quatre (4) chambres sont louées pas mal à un contracteur qui travaille pour la mine, je dirais que oui.

1695

Et puis j'en ai un aussi qui travaille pour un autre contracteur. Ça fait que j'ai quasiment cinq (5) locataires. C'est ça, c'est bien. C'est bien, mais c'est pour le futur.

1700 Le futur, je le vois pas beaucoup pour que mon immeuble prenne de la valeur et tout, puis le centre-ville, c'est proche. La mine est proche un peu pas mal, tu comprends. Il faut se rendre à l'évidence à un moment donné, c'est qu'est-ce qu'on fait avec ça, parce que le trou, le mur est proche.

PAR LE PRÉSIDENT :

1705 Parfait, merci monsieur Daigle.

PAR M. MARIO DAIGLE :

1710 C'est bien, merci.

CHAMBRE DE COMMERCE DE VAL-D'OR

1715 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant la Chambre de commerce de Val-d'Or. Bonjour, je vous invite à vous nommer dans un premier temps.

1720 **PAR Mme HÉLÈNE PARADIS :**

Bonjour. Hélène Paradis, directrice générale de la Chambre de commerce de Val-d'Or.

1725 **PAR M. MARCEL JOLICOEUR :**

Marcel Jolicoeur, président sortant de la Chambre de commerce de Val-d'Or.

Merci monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je me présente, Marcel Jolicoeur, président sortant de la Chambre de commerce de Val-d'Or.

1730 Je suis accompagné aujourd'hui par notre directrice générale, madame Hélène Paradis.

1735 D'entrée de jeu, je tiens à vous remercier de cette opportunité de partager avec vous notre position en lien avec le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic et de la déviation de la route 117.

Je souhaite tout d'abord prendre quelques secondes pour vous présenter notre organisme!

1740

La Chambre de commerce de Val-d'Or est un organisme à but non lucratif entièrement indépendant et autofinancé qui regroupe plus de mille cent quinze (1115) délégués actifs au sein de la communauté d'affaires. Nous comptons parmi nos membres des entreprises oeuvrant dans tous les secteurs d'activité et qui sont basés à Val-d'Or, mais aussi un peu partout sur le territoire de la Vallée-de-l'Or, de l'Abitibi-Témiscamingue et même de la province.

1745

Considéré comme l'un des plus grands réseaux de gens d'affaires de la région, nous avons comme mission de promouvoir le développement socioéconomique et de veiller aux intérêts de nos membres et de la communauté.

1750

Il ne fait aucun doute que le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic est susceptible d'agir sur la croissance et la prospérité de nos entreprises, et c'est la raison pour laquelle nous sommes parmi vous cet après-midi, pour représenter nos membres qui sont liés de près ou de loin aux opérations de la mine Canadian Malartic et, croyez-moi, sur le territoire de la Vallée-de-l'Or, cela veut dire pratiquement l'ensemble de nos entreprises.

1755

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 6^e paragraphe, 1^{re} ligne «Il y a un avant...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 6^e paragraphe, 2^e ligne «... notre territoire.»)

1760

Non seulement par ses retombées économiques mais aussi par ses répercussions sociales. Nous, gens de la région, avons été les témoins privilégiés de ces dernières années des nombreuses démarches entreprises par la société aurifère pour assurer l'exploitation du gisement dans le respect de l'environnement, des communautés et des générations futures.

1765

Son apport au développement économique de même que son bilan social sont remarquables, et c'est ce que nous avons voulu vous démontrer dans notre mémoire.

1770

Les chiffres en lien avec la mine Canadian Malartic et son projet d'agrandissement sont impressionnants.

Près de sept cents (700) emplois directs et cinq cent cinquante (550) emplois indirects. Plus de quatre-vingt-dix millions (90 M\$) en salaires et en avantages sociaux. Six cents millions (600 M\$) en dépenses d'opérations et investissement de deux cents millions (200 M\$) pour le projet d'extension.

1775

Et je pourrais poursuivre ainsi pendant plusieurs minutes, mais au-delà des chiffres, nous, en tant que Chambre de commerce, nous côtoyons au quotidien des entreprises et des gens qui travaillent qui ont vu leur vie transformée par la mine.

1780

Dès son arrivée, notre région a connu une croissance économique marquée qui, entre 2008 et 2012, dépassait celui de l'ensemble du Québec. Cela est majoritairement redevable au fait que le taux de chômage s'est abaissé dans ces années-là à sept point cinq (7,5 %), un niveau inférieur à celui de la moyenne provinciale.

1785

Et il y a eu la création de trois mille trois cents (3300) emplois, et la mine Canadian Malartic a représenté à elle seule un ajout de mille cinq cent quatre-vingt-cinq (1585) emplois entre 2002 et 2011, soit l'équivalent de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de l'augmentation nette totale d'emplois de la MRC depuis dix (10) ans.

1790

Présentement, ce sont six cent quatre-vingt-dix (690) personnes sur le territoire qui ont trouvé un emploi auprès de la mine Canadian Malartic, sans compter les centaines de travailleurs à l'œuvre pour les contracteurs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne «Sur le plan minier...»)

1795

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, dernière ligne «... six ans.»)

1800

Au niveau des entreprises et par leurs engagements à favoriser le recours à des entreprises d'ici, la société aurifère soutient au-delà de cinq cent cinquante (550) contracteurs et fournisseurs de notre territoire pour un montant total de près de trois cent vingt millions (320 M\$) en achats de biens et services.

1805

Cela fait de la mine Canadian Malartic un véritable levier économique. Plusieurs de nos entreprises ont pu tirer avantage de ce projet pour acquérir de nouvelles compétences, investir dans leurs équipements, embaucher des ressources humaines, commercialiser de nouveaux produits ou capitaliser sur leurs réalisations, ainsi accroître leurs ventes auprès de nouveaux clients.

1810

L'Abitibi-Témiscamingue possède une expertise minière précieuse, et des projets comme ceux de la mine Canadian Malartic permettent de la faire rayonner. Les entreprises de chez nous ont eu une chance en or de démontrer leur savoir-faire unique au monde et ont su se surpasser pour contribuer à ce chantier d'envergure.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne « Et au-delà...»)

1815

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 3^e paragraphe, dernière ligne «... et communautaire.»)

Dans un aspect plus social, de l'origine du projet aurifère à aujourd'hui, la mine Canadian Malartic s'est distinguée par son approche humaine qui a permis d'élever un standard de gestion dans l'ensemble de l'industrie.

1820 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 2^e ligne «À l'écoute...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 10 dernier paragraphe, avant-dernière ligne «... développement durable.»)

1825 Nous sommes certains que plusieurs autres organismes vont vous témoigner de l'importance de la mine Canadian Malartic à titre de bon citoyen corporatif, mais nous voulons simplement en glisser un mot.

La société aurifère agit comme un leader dans la communauté auprès des gens d'affaires.

1830 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne «En 2015...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne «... de sa venue.»)

1835 Depuis 2011, tant de changements se sont opérés, tant de chemins ont été parcourus et tant de progrès a été réalisé.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne «À la CCVD...»)

1840 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, FIN)**

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

1845 Merci monsieur. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1850 Monsieur Jolicoeur, je vais reprendre une de vos dernières phrases. Vous avez commencé votre conclusion en disant : certes, le projet comporte des impacts pour les milieux physique, biologique et humain et en ce sens, une démarche comme celle qui est menée présentement est nécessaire. Mais j'aurais aimé vous entendre un petit peu plus sur ce côté-là de la démarche, sur les effets sur le milieu puis tout ça, est-ce que vous avez d'autres considérations à nous donner?

1855

PAR M. MARCEL JOLICOEUR :

1860 C'est-à-dire que le BAPE présentement qui est là pour entendre tout le monde, c'est une belle façon de voir l'importance de ce projet de Canadian Malartic pour l'économie régionale et l'économie de l'ensemble du Québec.

1865 On a besoin de ça, mais à condition que ce soit fait dans les règles de l'art comme on dit et que tout le monde, tant au niveau environnemental qu'au niveau humain, et c'est de cette façon-là, par le BAPE qui est là et qui va répondre aux questions qui vont être capables de continuer d'avancer dans ce sens-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1870 D'accord, ça va, merci. Juste une question de précision! Je sais la réponse, mais c'est pas explicite.

1875 À la page 10, vous faites état d'un sondage de six cents (600) personnes de la région, puis vous dites que plus les gens habitent près de la mine, plus ils y sont favorables, mais là, on est à l'échelle de l'Abitibi-Témiscamingue, là?

PAR Mme HÉLÈNE PARADIS :

Reformulez-moi la question s'il vous plaît.

1880 **PAR LE COMMISSAIRE :**

1885 Votre phrase qui finit, le paragraphe que vous avez certainement trouvé, et plus les gens habitent près de la mine, plus ils y sont favorables, c'est certainement que vous parlez à l'échelle de la région au complet?

PAR Mme HÉLÈNE PARADIS :

1890 Oui, effectivement, c'est le sondage de la firme CROP qui a été fait récemment sur six cents (600) résidents de la région dont quatre-vingts pour cent (80 %) des résidents, plus on se rapprochait, plus le sondage disait que les gens étaient favorables.

PAR LE COMMISSAIRE :

1895 Ça va, mais c'est parce que c'était pas explicite, OK.

À la page 6, vous dites que l'exploitant, en fonction de la réalité de la mine, a mis en œuvre ou doit mettre en œuvre de toutes nouvelles pratiques encore jamais vues à de nombreux chapitres. Est-ce que vous avez – je vous l'ai dit tantôt, si vous étiez là, moi, ça me prend des éléments tangibles – alors j'aimerais savoir de quoi vous parlez.

1900

PAR M. MARCEL JOLICOEUR :

Écoutez, c'est sûr que dans le futur, il y a toutes sortes de choses qui vont revenir, qui vont être mises en évidence un peu plus loin, on sait pas qu'est-ce qui va arriver dans le futur, mais il va falloir qu'ils soient continués d'être transparents comme ils sont là, puis s'adapter à la réalité ou à la réglementation qui existe au niveau de la province de Québec au niveau des mines. C'est dans ce sens-là. Si je comprends bien votre question, là.

1905

PAR LE COMMISSAIRE :

Bien, je voulais savoir ce que vous entendiez par des nouvelles pratiques encore jamais vues.

1910

PAR M. MARCEL JOLICOEUR :

Il y a des pratiques qu'on ne sait pas ce qui va arriver dans le futur. Je pense que l'évolution dans le temps, et on a vu ce que Mine Canadian Malartic a fait en avancement, on a parlé par exemple, une minière dans un milieu urbain, il a fallu qu'ils composent avec. Il y a beaucoup de choses qui arrivaient à mesure qu'on avance dedans.

1915

Le futur, on le sait pas, mais je pense qu'ils vont être à la hauteur des demandes qui vont être faites au niveau du ministère, au niveau de la législation à cet effet.

1920

PAR Mme HÉLÈNE PARADIS :

Si vous permettez aussi! Souvent, on dit qu'on est garant un peu, le futur est garant des fois du passé, et si on se rappelle, la façon de faire où ce qu'à un moment donné, la minière a travaillé avec une compagnie qui s'appelle Elzear Industrie pour dire, comment peut-on faire pour atténuer les bruits, notamment au niveau des bruits dans les camions. Ils ont pu, avec la compagnie de chez nous, être capables d'installer des caoutchoucs, dans le fond. Ça fait que c'est une nouvelle façon de faire qui n'existait pas que là, ils nous ont démontrée.

1925

Ça fait que l'avenir nous permet aussi d'envisager que la minière va être aussi un peu avant-gardiste. Vous êtes sûrement au courant que l'Abitibi-Témiscamingue, on est vraiment un expert mondial, et souvent il y a des choses qui se sont développées ici avec nos entreprises, je vous

1930

1935

nomme Elzéar, mais je pourrais parler de Meglab aussi qui, après ça, sont exportées ailleurs dans le monde.

PAR LE COMMISSAIRE :

1940

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1945

Monsieur, madame, merci beaucoup. Merci à la Chambre de commerce de Val-d'Or.

PAR M. MARCEL JOLICOEUR :

1950

Merci.

NICOLE KIROUAC

1955

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant madame Nicole Kirouac.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

1960

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

1965

Bonjour madame.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

1970

J'aimerais que vous m'indiquiez quand il me restera deux (2) minutes pour que j'en arrive à mes recommandations, étant donné que mon mémoire est très long, je dois piger seulement quelques extraits, merci.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne «En effet...»)

1975

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne «... de marteler...»)

Et de broser des tableaux des réels impacts de ces projets de mines à ciel ouvert auprès des êtres humains qui y vivent qu'un jour, il y aura plus de gens qui vont être solidaires de notre détresse qui se manifeste véritablement. Et je pense qu'effectivement, il y a des politiciens qui sont également soucieux d'une plus grande justice sociale, qui vont entendre ce message-là.

1980

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 11^e ligne «Je crois...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 12^e ligne «... la place publique.»)

1985

Rapidement, si aujourd'hui je me présente, c'est encore, en 2016, comme en 2009, par devoir de mémoire, mais c'est en plus aujourd'hui un devoir moral. J'ai accompagné, les neuf (9) dernières années de ma vie à Malartic, j'ai accompagné des centaines de citoyens aux prises avec le projet minier dans trois (3) comités de citoyens différents. Et ce que j'ai vu comme injustices, ce que j'ai vu comme détresse, je pense qu'il me fallait venir en témoigner par solidarité également avec ceux que vous allez entendre au cours des prochains jours.

1990

Alors je dis un devoir de mémoire, parce que je pense que les générations futures, quand elles vont contempler l'immense fosse, ce paysage que moi je considère affligeant, ils ne comprendront pas les décisions politiques du passé, alors je trouve que c'est important qu'on le dise et qu'on l'écrive pour qu'ils comprennent qu'il y a des centaines de citoyens qui se sont battus, qui se sont élevés, qui ont tenté de défendre leurs droits et une qualité de vie.

1995

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 9^e ligne «Au cours...»)

2000

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne «... les plus impactés.»)

Alors en résumé, on a écouté le BAPE 2009, et tant ce que les promoteurs et les personnes-ressources nous avaient dit, ça s'est avéré très loin de la réalité.

2005

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne «Oui...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 3^e ligne «... de la Canadian.»)

2010

Et j'ai fait une parenthèse que vous avez sans doute lue dans mon mémoire, à l'effet que l'information, à l'effet que dans la période d'acquisition de maisons de 2011 qu'on vous a présentée, ça n'avait rien à voir quand on a acheté des maisons puis qu'on les a démolies, ça faisait pas partie du projet minier. Mais c'est vraiment dans leur incapacité à la minière de rencontrer les normes sur les décibels.

2015

Et vous avez de nombreux documents très officiels du dézonage autant du ministère, des municipalités qui vont vous le confirmer ce que je dis.

2020

Alors suite à ça, évidemment, ça permettait, par un dézonage, à la minière, de demander une modification au décret pour faire hausser les décibels, ce qu'elle a obtenu.

2025

Et c'est suite à ça évidemment que la Ville avait négocié la construction, pour pas y perdre évidemment, la construction d'un parc. Ce qui a été fait.

Alors de dire que c'était pour créer un parc, pour moi qui a accompagné des citoyens, ces citoyens-là, pendant cinq (5) ans, qui ont eu à livrer une bataille de plus de cinq (5) ans, je trouve que c'est malhonnête de traduire ça de cette manière-là. Et plusieurs auraient pu venir en témoigner, mais une entente les oblige au silence.

2030

Alors il y a d'autres informations évidemment qui ont été transmises par le promoteur qui m'ont fait bondir à plusieurs reprises, mais évidemment, ce serait trop long de les énumérer.

2035

La mobilisation citoyenne de 2015-2016, c'est par un concours de circonstances exceptionnel que je me suis retrouvée à accompagner le Comité des citoyens de la zone sud de la voie ferrée.

2040

J'ai vu un comité extrêmement rigoureux qui a convoqué des réunions avec une transparence incroyable, avec une affluence, une participation citoyenne incroyable de cent vingt-cent cinquante-cent soixante (120-150-160) personnes. Et ces gens-là, après de multiples rencontres qui ont déterminé ensemble ce qu'eux autres demandaient.

2045

Ce qu'ils veulent, c'est avoir la possibilité d'être achetés par une juste valeur de remplacement offerte à tout le monde et librement acceptée, et non pas comme on tente souvent de le voir, on le voit dans les communiqués du promoteur qui dit, on veut pas forcer les gens à partir, il y en a qui veulent pas. Tout à fait exact.

2050

Alors c'est pour ça qu'on dit, on veut que ce soit offert. Ceux qui veulent rester, ils négocieront une compensation, mais ceux qui veulent quitter, puissent le faire, et non pas s'endetter et qu'ils puissent également se réinstaller ailleurs.

Alors donc c'est de bonne foi que ce comité-là avait décidé de participer à un comité pour rédiger un protocole ou un guide d'acquisition, ce que les citoyens, eux autres, appellent un protocole.

2055 Ils l'ont fait, mais rapidement à ce comité-là, ils ont vu que les partenaires assis à la table n'avaient pas du tout les mêmes ressources financières, ni les mêmes connaissances, et les experts pour les préparer à venir à ces rencontres-là.

Alors d'où, suite à leur demande qui a été refusée par le comité, ils se sont retirés.

2060 Ils avaient vu juste, parce qu'à la lecture de la version préliminaire du protocole, ils avaient vu juste à l'effet que ça rencontrerait absolument pas d'aucune manière ce qu'eux autres souhaitaient obtenir.

2065 Et ce qu'on a appris récemment, le comité, suite à une rencontre avec les gens du Comité de suivi, on a appris que le Comité de suivi était pas nécessairement d'accord avec la mécanique d'acquisition et qu'il avait quand même cosigné le document pour permettre de le rendre public, mais qu'eux autres disaient qu'ils tenteraient de vouloir faire modifier tout le chapitre des acquisitions et nous, ce qu'on dit, c'est que l'avenir nous dira s'ils ont gagné leur pari dans la deuxième version.

2070 Sinon, que fera le comité, quand on sait que son existence dépend totalement de la minière!

Chose certaine, c'est que le Comité de la zone sud de la voie ferrée ne restera pas les bras croisés.

2075 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne «Leur demande...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne «... de la voie ferrée.»)

2080 Et pour moi, c'est un principe de justice fondamentale, dans le sens que le responsable qui cause des torts doit assumer et réparer. C'est un principe de base dans notre justice.

2085 Quant à l'audience du 14, 15 et 16 juin, alors j'y ai participé très activement! Tout comme vous, j'ai entendu tous les témoins, les experts et évidemment, avec mon point de vue de neuf (9) ans à temps plein, bénévolement auprès de centaines de citoyens, et tout ce que j'y ai vu, j'ai vu des ententes, j'ai vu des écrits, j'ai tout vu, c'est évidemment qu'on peut pas percevoir la même chose, parce qu'on a un autre point de vue.

2090 Et moi, tel que je vous l'ai demandé à ma dernière question le 16 juin, je n'y ai pas retrouvé, à cause de la mécanique de l'étude qui se déroule dans le BAPE, ça m'a comme frappée à ce BAPE-ci, c'est tellement morcelé, fragmenté que c'est comme si on avait oublié l'être humain qui était comme à côté de ce projet-là. Alors je l'ai pas retrouvé.

2095 J'ai entendu donc le promoteur avec ses batteries d'experts, alors vous allez me forcer à sauter rapidement!

Parce que je me dois de parler de la zone tampon. D'après moi, si on en avait eu une, on aurait éliminé la grande majorité des problèmes vécus par les citoyens de Malartic.

2100 Vous avez entendu la minière, et c'est bien évident qu'on peut comprendre l'industrie minière qui n'en veut pas, vous avez vu le tableau qui a été présenté par le promoteur. À peu près toutes les villes de l'Abitibi sont claimées, alors vous pouvez imaginer que c'est un droit probablement qu'ils vont défendre bec et ongles pour ne pas perdre ce privilège, et on peut les comprendre.

2105 Je ferai grâce des pages 5 et 6 de mon mémoire, parce que vous l'avez lu.

Et la question que je me demande, est-ce qu'après avoir entendu la Santé publique dire qu'il y avait un problème, j'espère que je suis pas la seule à l'avoir entendu.

2110 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, avant-dernière ligne «Est-ce que...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, 6^e ligne «... en Abitibi...»)

2115 Parce que de multiples projets, si vous avez le moindre lu les journaux dans la région, qui parlent de projets de mines à ciel ouvert et très rapidement.

2120 Donc moi, je demande pas qu'on enlève dans l'espace d'un kilomètre (1 km) ou un kilomètre point cinq (1,5 km) tous les citoyens existants, à cause de la situation à Malartic qui est déjà existante, mais j'aimerais qu'on statue sur un principe pour éviter que des projets qui s'en viennent soient obligés de tenir cette zone tampon qu'on demande au législateur de fixer. À Malartic, c'est déjà fait. Mais au moins que ceux qui sont dans la zone puissent partir de cette zone-là et qu'on les compense en conséquence et qu'on achète les maisons avec des conditions.

2125 Également, je veux mettre à votre attention un autre qui m'apparaît majeur, deux (2) points majeurs, les normes désuètes.

2130 Ça avait été soulevé même par la coordonnatrice du Comité de suivi. Alors je comprends pas que pourquoi pendant le BAPE présent, on nous a pas présenté des expertises indépendantes qui auraient mis à votre attention autant sur les sautages, les vibrations, le bruit, des expertises médicales et autres, pour démontrer c'est quoi l'impact pour les citoyens. Pour moi, ça m'apparaissait d'une évidence. Évidemment, les citoyens n'ont pas un sou, ne pouvaient pas le faire.

2135 Et l'autre urgence, une mécanique législative concernant l'acquisition, l'indemnisation et l'accompagnement des citoyens. Il ne faut pas laisser ça entre les mains des promoteurs, parce qu'à mon avis, c'est qu'on les pousse, on va pousser les citoyens directement devant les tribunaux pour obtenir justice, parce que c'est clair qu'il y a un déséquilibre de force qui est évident.

2140 Alors je vous remercie énormément, et j'espère que les citoyens, en lisant votre rapport, auront trouvé, et moi également, la réponse que je vous ai posée le 16 juin dernier. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2145 Merci madame Kirouac. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2150 Je vais reprendre avec le début de votre mémoire, madame. Vous nous avez fait état de l'accompagnement que vous avez fait avec les citoyens. Il y a eu un changement de propriétaire au courant de, est-ce qu'il y a eu un changement dans la façon?

Qu'est-ce que ça a impliqué comme changement, le changement de propriétaire?

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

2155 Moi, j'ai vu un changement de stratégie. Je l'ai dit souvent, avec la minière Osisko, on savait immédiatement à quoi s'en tenir. C'était clair, très ouvert, il y avait une réaction quasiment en même temps quand on faisait nos conférences de presse et ils agissaient quasiment en même temps.

2160 Alors que maintenant, c'est une stratégie beaucoup plus "low profile", mais les résultats, au niveau des citoyens, pour moi, pas vraiment significatifs au niveau des impacts ou des conséquences.

PAR LE COMMISSAIRE :

2165 D'accord. J'aimerais revenir aussi, juste en haut du titre qui porte sur les audiences des 14-15 et 16 juin passés, vous avez une définition de l'acceptabilité sociale que je suis pas sûr que je comprends bien.

2170 J'aimerais ça que vous m'expliquiez. Vous dites :

«L'acceptabilité sociale, c'est quand la majorité des personnes affectées par un projet dit non.»

2175

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

Oui, c'est parce que, on l'a entendu sur la place publique ici, c'est que vous avez une population de près du tiers de la ville qui, elle, subit les impacts majeurs. Vous avez deux tiers ($\frac{2}{3}$) – un tiers qui est beaucoup plus éloigné, qui n'a presque pas d'impact ou qui ont été déménagés par la mine ou qui ont des liens quelconques avec la minière, et vous avez une zone moyenne, si vous voulez, la fameuse zone B qui est plus ou moins encore affectée.

2180

Alors souvent on va nous dire, moi, on va considérer qu'il y a une acceptabilité sociale quand il y aura une majorité. Un instant! Si vous avez deux tiers ($\frac{2}{3}$) de la ville qui sont pas touchés du tout, eux autres, ils peuvent bien être d'accord, ça les touche pas.

2185

Mais j'ai terminé le paragraphe, si vous me permettez :

«L'historique des comités de citoyens de Malartic est assez éloquent à cet égard.»

2190

C'est que moi, j'ai accompagné depuis 2007, vous avez des gens qui ont défilé devant vous aujourd'hui qui faisaient partie du premier comité de vigilance de Malartic, et quand en 2010, vous avez un autre groupe de citoyens qui m'ont interpellée, la première question que je leur ai posée, où est-ce que vous étiez en 2007, en 2008, quand les gens du Comité de vigilance se plaignaient, etc.? Ils ont dit, bien nous, on n'était pas touchés, on n'était bien d'accord avec le projet. Si on avait su! Voilà.

2195

Le dernier groupe du Comité des citoyens de la zone Sud, quand je les ai rencontrés en 2015, je leur ai dit, où est-ce que vous étiez en 2010 quand les citoyens du regroupement du quartier sud qui vivaient à côté du mur vivaient les impacts, la poussière, le bruit, vous les traitiez de chialeux, où est-ce que vous étiez? Vous autres, vous étiez d'accord pour la mine. Oui parce qu'on n'avait pas d'impact à ce moment-là.

2200

Alors vous voyez, quand le projet modifie – c'est pour ça que je vous ai posé d'ailleurs la question au promoteur, je souhaitais avoir une carte. Quand on aura fini la fosse complètement, ça va être légèrement enclavé, je pense que des gens de la zone B et C qui vont peut-être commencer également à grogner, puis ils vont peut-être également dire, on va se former un comité. Parce que je suis pas certaine que les impacts ne seront pas différents.

2205

2210

Donc ce que je dis, c'est que si un citoyen n'est pas du tout affecté, il peut bien être d'accord avec le projet. Vous avez vu, je m'excuse de faire allusion au sondage CROP, mais c'est évident que plus vous êtes loin, si vous vivez à Ville-Marie, la mine de Malartic a peu d'impact sur vous.

2215 Mais évidemment, à partir du moment où vous avez des impacts, là, c'est plus pareil.

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

2220

PAR LE PRÉSIDENT :

J'aurai une petite question sur le Comité de suivi.

2225

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2230

Le Comité de suivi s'est modifié dans sa composition, ses règlements généraux. Aujourd'hui, vous en avez un nouveau en place. Est-ce que c'est une institution qui pourrait redonner confiance, qui pourrait aboutir à des éléments intéressants?

2235

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

Vous avez lu mon mémoire, alors le Comité de la zone sud de la voie ferrée était prêt à faire confiance au Comité de suivi, avait commencé à établir des liens qui pourraient être intéressants, voyait des attitudes un peu différentes.

2240

Mais à partir du moment, quand le comité est embarqué sur le fameux comité de travail pour rédiger le guide et que le Comité de la zone sud posait deux (2) petites conditions pour y rester et participer activement, ils n'ont pas été appuyés du tout par le Comité de suivi qui a décidé de prendre fait et cause, si vous voulez, et de rester avec la Ville et la mine, le Comité de la zone sud s'est senti totalement trahi.

2245

Il va devoir y avoir tout un climat de confiance à rebâtir. Et à cet égard-là, je vous l'ai dit, l'avenir dira si oui ou non les participants au Comité de suivi auront réussi à faire modifier le protocole. S'ils réussissent ce tour de force là, je pense que ce sera certainement un point très fort pour rétablir un lien de confiance.

2250

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Kirouac, merci beaucoup.

2255 **PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

Ça me fait plaisir.

2260

PEDRO CARDOSO

PAR LE PRÉSIDENT :

2265 J'invite maintenant monsieur Pedro Cardoso. Bonsoir monsieur.

PAR M. PEDRO CARDOSO :

2270 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Bonjour. Je me présente, Pedro Cardoso, je suis un citoyen de Malartic.

Je suis arrivé ici en 64, et j'ai demeuré citoyen, j'habite encore à Malartic.

2275 Comme préambule, je vous dis que je suis vraiment pas impacté, pas parce que je reste pas proche de la minière, je reste tout proche de la minière, mais je suis parmi les gens les plus fortunés par le fait que j'ai un chalet où j'habite la plupart du temps à quatre-vingt-cinq kilomètres (85 km), dont à quarante kilomètres (40 km) d'un poteau d'électricité. Donc les vibrations ne me dérangent aucunement. Puis ma piscine est naturelle, j'ai aucun problème avec ma piscine, puis j'en aurai jamais.

2280

Mais je ne pouvais pas ne pas être ici devant vous aujourd'hui, parce que j'habite dans le quartier sud, et les commentaires que j'ai des gens sont parfois désobligeants, dans le sens qu'ils se sentent délaissés.

2285 Le point que je veux vous apporter aujourd'hui, ce n'est pas la viabilité économique ou le besoin de la minière qui est en cause, monsieur le Président, monsieur le Commissaire. On est tous d'accord qu'on a besoin de la minière. Il n'y a pas de problème là. Il ne faut pas se le cacher. On vit dans une ville minière, on vit dans une région qui dépend des mines, on est les meilleurs miniers sur la planète, mais on vit aussi dans la meilleure démocratie de la planète, puis on ne peut plus en 2016 empiéter sur des gens comme si de rien n'était.

2290

Parce que le problème qu'on a à Malartic, je saute sur les pages pour aller au point culminant, c'est un petit groupe de gourous en haut de la pyramide qui décident comment ça marche.

2295 Quand quelqu'un vient ici pour faire un mémoire, il a été lu par quinze (15) avocats. Le Comité Sud n'a pas quinze (15) avocats pour venir s'exprimer. Moi, j'ai pas quinze (15) avocats pour venir m'exprimer, je suis obligé de rédiger humblement devant vous pour vous dire, écoutez, il y a une inégalité inacceptable.

2300 Et quand vous êtes ici et que vous voyez le déchirement dans le commerçant qui, évidemment, sa vie en dépend de la minière, et que vous voyez l'autre qui a son patrimoine de toute une vie de travail et que là, son patrimoine fond comme de la neige au printemps, excusez-moi monsieur le Président, monsieur le Commissaire, il faut prendre soin de ces gens-là. C'est ces gens-là qui ont besoin d'aide, et puis c'est ces gens-là qui dépendent de vous.

2305 Et on est très très fiers de vous avoir ici aujourd'hui. Je vous ressors un point saillant. Quand les nouveaux gourous, pour ne pas être offensif, c'est une expression dans le jargon de la finance, quand ils ont acheté la mine, ils ont passé de cinq milliards (5 G\$) à huit milliards (8 G\$), parce que c'était pour être très payant.

2310 Je vous demande une simple question. Dépenser trois cents millions (300 M\$), cinq cents millions (500 M\$) pour dédommager les vrais sinistrés, monsieur le Président, les vrais sinistrés, est-ce que ça changerait une goutte d'eau dans l'océan de la minière? Je vous demande pardon.

2315 Quand ils ont fait l'étude qu'ils nous ont fait la présentation, j'ironise à peine, les grenouilles vont être mieux soignées que les gens de la rive sud. Voyons donc, on est en 2016, il y a des gens qui souffrent de toutes sortes de choses. Il y a des gens qui ont économisé toute une vie pour avoir une maison et ils méritent un peu mieux que ça.

2320 Puis je vous soumetts respectueusement que la minière, elle a les moyens de le faire. Et on ne met pas en cause aucunement la viabilité économique. Une mine qui coule plus de mille onces (1000 on) par jour, qui met cent mille tonnes (100 000 t) de côté pour faire un tas, est sûrement capable de donner quelques miettes aux gens qui en souffrent.

2325 Et comme je vous dis, je suis pas là pour moi. Moi, je suis correct. Mon lac, je suis à quarante kilomètres (40 km) d'un poteau électrique, monsieur le Président, je viendrai pas me plaindre ici.

2330 Alors ma conclusion, monsieur le Président! L'expansion de la minière, allons-y, allons-y, mais il y a deux (2) principes de gestion : c'est que les dirigeants ont le devoir de savoir anticiper

les conséquences. Ça, c'est sine qua non. Et ils ont un autre devoir, c'est d'agir en bon père de famille.

2335 Je vous ai mis deux (2) notes en appendice pour justifier mon raisonnement de bon père de famille. Et quand un bon père de famille occulte de l'information, on appelle ça de la tricherie, puis en jurisprudence, la tricherie invalide tout contrat. Ça veut dire que même leur permis pourrait être mis en cause. Et je ne suis pas avocat. Il y a des gens ici qui sont des experts dans la matière.

2340 Tout ce que je vous demande finalement, c'est oui, approuvez l'expansion, allez-y. S'il vous plaît, s'il vous plaît, mettez-y des conditions pour s'assurer que les vrais sinistrés perdront pas tout leur effort de leur vie de travail.

Merci beaucoup monsieur, bonne journée.

2345 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur. Monsieur Haemmerli.

2350 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Je vais commencer avec une toute petite mise au point. On n'autorise rien, on fait des recommandations au ministre qui en fait au Conseil des ministres, etc. Juste mettre ça clair, bon.

2355 **PAR M. PEDRO CARDOSO :**

Merci.

2360 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais on a compris le message.

2365 Vous dites dans votre mémoire : comment expliquer aux commerçants et ouvriers de la minière que les gens de la zone tampon, alors on a vu qu'il y avait plusieurs interprétations de cette zone-là, alors j'aimerais que vous nous précisiez, pour vous, qu'est-ce que c'est?

2370 **PAR M. PEDRO CARDOSO :**

Oui monsieur le Président, monsieur le Commissaire. La zone tampon pourrait être définie par la voie ferrée. Ce serait un bon point de départ. Je ne suis pas l'expert, j'ai une expérience de mine, j'ai travaillé dans les mines une bonne partie de ma vie, et je reste ici, je demeure ici.

L'atténuation du bruit, l'atténuation de la poussière, les vibrations vont être avec nous pour les prochains vingt (20) ans, il faut pas se leurrer, c'est là.

2375 Les maisons qui ont été construites anciennement, tout proche de la minière, il y a une partie qui a été déménagée, mais il y a une partie, comme quelqu'un a dit tantôt, juste pour supporter l'idée, quelqu'un qui veut partir, de la voie ferrée allant vers la mine, quelqu'un qui veut partir, que la minière l'achète, puis qu'il s'en aille. C'est réglé. C'est maintenant une zone industrielle, comprenons-nous.

2380 Il faut comprendre que le gars qui a investi sa vie dans la zone sud, que son patrimoine s'en va, le gars reste aujourd'hui dans une zone industrielle. On comprend tous qu'une zone industrielle, puis une zone résidentielle, c'est pas la même chose.

2385 Alors le gars qui est là, c'est pas une tente d'explorateur, la maison, tu peux pas partir avec, alors la minière, qu'elle l'achète, puis que le gars s'en aille. C'est quoi le problème? Cent (100 M\$), deux cents (200 M\$), trois cents (300 M\$), quatre cents millions (400 M\$)? C'est une goutte d'eau, monsieur le Commissaire. Pourquoi s'obstiner à ne pas aller de l'avant? Merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

2390 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2395 Merci beaucoup monsieur Cardoso.

PAR M. PEDRO CARDOSO :

2400 Merci beaucoup, bonne journée à tous.

COMITÉ DE CITOYENS DE LA ZONE SUD DE LA VOIE FERRÉE DE MALARTIC

2405 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée à Malartic. Bonjour messieurs, vous vous présentez s'il vous plaît avant de débiter.

2410 **PAR M. LOUIS TROTTIER :**

Je me présente, Louis Trottier et j'ai à mon côté ici, j'amène ma bible avec moi, Guy Morrissette. Nous faisons partie du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic.

2415 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue. À vous la parole.

2420 **PAR M. LOUIS TROTTIER :**

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci.

2425 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Trottier. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2430

Messieurs, pour nous remettre dans le bain comme il faut, comment est constitué votre comité? Il représente qui?

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2435

Bon. Initialement, le comité a été formé suite à une réunion qui avait été convoquée par la mine où j'ai pris la parole, puis j'ai demandé à la minière la permission que des gens qui seraient intéressés à siéger sur un comité de citoyens demeurent dans la salle. Donc c'est le premier, sept (7) personnes.

2440

Donc après quelques réunions, il y en a cinq (5) qui sont demeurés. Donc c'était des gens, on n'a pas fait de sélection, les gens qui ont donné leur nom, on les a accueillis.

2445

Et quand on s'est associés, on a agrandi le territoire, encore là on a procédé lors d'une réunion publique, on a invité les gens qui voudraient, et c'est comme ça qu'on s'est ramassés – bien, on s'est ramassés! – On était dix (10) qui avaient donné leur nom, et sur les dix (10) initialement qu'il y avait sur le comité, il en reste neuf (9), je pense.

2450 Donc il n'y a pas eu de structure officielle. On n'a pas choisi des représentants de telle rue, telle rue. Donc ça s'est fait comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

2455 Je comprends. J'ai déjà connu ce type de structure là.

Vos demandes à la fin, vous demandez que le principe de la zone tampon soit reconnu, qu'une zone soit instaurée, et puis là, vous demandez l'acquisition, ceux qui veulent partir, puis ceux qui optent pour demeurer sur place pourront bénéficier du droit des compensations, etc.

2460 Est-ce que vous avez une idée de quelle est la part de chacune des options dans les sept cent dix (710) portes à peu près?

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2465 Bon, disons qu'on n'a pas de statistique. Parce qu'il y a des gens, ceux qui ont manifesté leur désir, c'est ceux qui assistent aux réunions. Donc il y a cent soixante-cinq (165) personnes qui ont manifesté le désir, bon.

2470 Pour les autres, c'est bien sûr que ceux qui travaillent pour la minière, ils peuvent difficilement s'afficher. Ceux qui veulent demeurer là, on ne le sait pas.

Mais disons que si on se fie au nombre de pancartes qu'on a affichées, vous les avez sûrement vues, on offre à la mine de nous acheter, donc il y en aurait deux cents (200) à peu près.

2475 Mais il n'y a pas de statistique. Puis les gens, bien, quand on les consulte sur ça, bien, disons qu'il y en a qui ne veulent pas répondre.

PAR LE COMMISSAIRE :

2480 Mais quand vous dites quand on les consulte sur ça, c'est de personne à personne ou vous convoquez – est-ce que vous avez convoqué par exemple une réunion publique, puis où la question a été débattue? Ou c'est plus informel que ça?

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2485 C'est plus informel que ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

2490 D'accord. Dans vos demandes, le point g), «Que des normes de proximité soient clairement établies et respectées pour le bien-être citoyen», je vais vous poser la même question que j'ai posée à plusieurs participants!

De quelles normes parle-t-on et qu'est-ce qu'on met dedans?

2495

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2500 Les normes d'abord sur les vibrations et surpressions, donc on trouve ces normes-là qui ne peuvent s'appliquer dans un milieu. Si on subit les vibrations une fois, c'est pas grave, mais si on les subit régulièrement, ça crée beaucoup d'impact.

Et à ce niveau-là, dans ma première intervention au niveau du BAPE, j'avais souligné l'avis de la Santé publique à l'effet qu'ils ont forcé la minière à racheter une maison, une résidence. Donc ça, c'est des impacts visibles.

2505

Donc ces normes-là, douze point sept (12,7 mm/sec), en tout cas la norme de douze point sept (12,7 mm/sec), selon moi, ne s'applique pas dans un milieu. Puis disons quand il y a des funérailles à l'église, quand il y a des messes à l'église, par souci de bien-être...

2510

PAR LE COMMISSAIRE :

Par respect de, c'est ça que vous voulez dire?

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2515

Oui. Parce que souvent quand il y avait des funérailles, il y a beaucoup de gens de l'extérieur, puis ils comprenaient pas que les gens pouvaient subir.

2520

Puis pour la poussière, quant à la poussière, bien, c'est bien sûr qu'on voudrait que les normes, qu'on soit capable de mesurer les PM₁₀, puis la quantité de poussière qui est déposée.

Disons que je suis au courant de certains mémoires qui ont déposé certaines choses aussi, donc il va y avoir des photos, mais avec la poussière, donc c'est cette poussière-là. Donc le bruit, la poussière, les surpressions.

2525

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc des normes finalement pour régler les nuisances que vous avez identifiées puis qui vous causent problème?

2530

PAR M. GUY MORRISSETTE :

C'est des normes qui ne s'appliquent pas dans un milieu habité près d'une mine. C'est notre conclusion.

2535

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Merci monsieur Morrissette.

2540

PAR LE PRÉSIDENT :

Quelques petites questions de ma part aussi.

2545

Dans votre recommandation je dirais, votre demande à la lettre c), vous demandez des compensations pour des dommages à la santé. Comment vous voyez ça? Comment vous envisagez ça?

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2550

Bon, je ne suis pas un spécialiste de la santé, bon, disons que ce qu'on entend, bon, ceux qui utilisent des appareils respiratoires ont besoin de filtres. Donc eux autres en consomment beaucoup plus. Donc ces gens-là aimeraient être compensés d'une certaine façon.

2555

Puis là, eux autres, les impacts sur la santé, les médecins veulent pas se prononcer, c'est-tu ça, c'est-tu pas ça!

Bon, il y a des coûts réels.

2560

Ceux qui utilisent des filtres pour leur maison, qui ne peuvent pas subir la poussière, donc ces filtres-là occasionnent beaucoup, c'est des filtres qui sont plus dispendieux, donc qui demandent aussi beaucoup plus d'entretien. C'est un peu dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2565 Une autre question! Dans vos relations avec la compagnie, avez-vous vu un changement depuis l'achat par Agnico Eagle et Yamana Gold?

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2570 Donc initialement, quand on a su qu'on changeait de propriétaires, donc notre première impression était positive. Mais avec le temps, on s'est aperçu que plus ça change, plus c'est pareil.

2575 Eux autres sont peut-être plus, au niveau de la communauté, ils sont plus présents, donc ils sont moins exigeants. Parce que Osisko, ceux qui étaient là avant, disons qu'ils nous passaient au cash des fois, pas ouvertement par exemple, mais dans le privé.

Mais eux autres, selon moi, les résultats sont les mêmes, mais eux autres, au niveau de l'impact sur la communauté, ils sont plus présents.

2580 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous nous rappeler quelles étaient les deux (2) petites conditions que vous avez demandées qui vous ont fait sortir du Comité de suivi?

2585 **PAR M. GUY MORRISSETTE :**

J'ai pas les documents...

PAR LE PRÉSIDENT :

2590 Vous avez une mémoire phénoménale, allez-y.

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2595 Elle fait défaut de temps en temps.

Disons que c'est d'avoir accès à des experts indépendants puis qui seraient défrayés par le Comité.

2600 Et l'autre, c'était...

PAR M. LOUIS TROTTIER :

2605 L'autre, c'était l'acquisition offerte à tous les résidents de la zone sud et de l'argent, parce qu'en simples citoyens, on n'était pas capables de payer des experts, alors que la minière a ses experts, la Ville a ses experts, le Comité de suivi pouvait les acquérir aussi. Aucun argent.

2610 Ça fait qu'on demandait la possibilité d'avoir de l'argent pour que nos experts puissent travailler aussi sur le dossier. Et ça n'a pas été accepté.

PAR M. GUY MORRISSETTE :

Il faut dire que cette période-là, j'étais absent.

2615 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. La mémoire ne peut pas inventer comme ça, c'est clair!

2620 Une dernière question. Il y a eu comme un nuage qui a passé entre ma question et ma bouche!

PAR LE COMMISSAIRE :

2625 Bien moi, j'en ai une autre, ça va lui permettre de retrouver la sienne.

Quand vous parlez de revoir le projet de déviation de la 117, étiez-vous à la fameuse réunion dont tout le monde parle depuis fort longtemps?

2630 **PAR M. GUY MORRISSETTE :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

2635 Et vos commentaires sont à l'effet que?

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2640 Bon. Je suis pas fier de moi, là. J'étais conseiller municipal dans le temps. Je vais essayer de vous expliquer un peu.

Il venait d'y avoir la voie de contournement, L'Annonciation. Et là, le Conseil municipal a été voir les gens de L'Annonciation pour savoir les effets d'une voie de contournement.

2645 Et ce qu'on nous a dit, ils étaient très affectés. Puis c'est bien sûr que la Chambre de commerce, les commerçants voulaient que la déviation retourne à Malartic, bon.

2650 Disons que la consultation, c'est une consultation qu'on peut dire bidon, parce qu'on savait que les gens qui étaient dans la salle étaient tous favorables à ça.

2655 Puis il faut dire aussi que les citoyens de Malartic, c'est pas des gens qui participent beaucoup à ces réunions-là. Disons qu'aux assemblées du conseil municipal, s'il y a trois (3) personnes dans la salle, c'est beau. Ça fait que c'est pas dans les mœurs de la population de Malartic.

Donc la minière, pour elle, elle sauvait des coûts. La Chambre de commerce et la mine, la Ville était d'accord avec ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

2660 Moi, c'était plus, par exemple, sur les affirmations à l'effet que vous avez présenté le projet de déviation, mais pas forcément de l'information sur le contournement, c'est des éléments dont on nous a fait part en première partie, c'est là-dessus que j'aimerais vous entendre.

2665 **PAR M. GUY MORRISSETTE :**

Bon. Disons que j'étais pas un membre du conseil à part entière, je sais pas comment dire ça, j'étais pas du côté du parti au pouvoir. Donc si ça peut expliquer quelque chose.

2670 Donc c'est bien sûr que – votre question, là?

PAR LE COMMISSAIRE :

2675 Notamment on nous a dit, et on n'a pas été en mesure de le vérifier vraiment, que lors de cette réunion d'information, seule la déviation a été présentée et qu'il n'y avait pas vraiment d'information sur la voie de contournement.

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2680 Bon. Ce que je me rappelle, la voie de contournement, les explications qui ont été données, c'est qu'il y avait une sortie puis une entrée qui étaient la même, qui étaient par Rivière-Héva.

Donc si on voulait aller à Val-d'Or, il aurait fallu aller sortir par Rivière-Héva puis s'en aller à peu près à mi-chemin.

2685 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est ça, monter au nord puis revenir vers l'est après.

2690 **PAR M. GUY MORRISSETTE :**

Oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

2695 D'accord.

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2700 Et là, il y avait d'autres choses qui avaient été envisagées. C'était, dans le milieu de cette voie de contournement là, il y aurait eu une entrée pour la ville, mais je sais pas si cette option-là a été présentée aux citoyens, là.

Dans ma tête, je le sais pas.

2705 Puis là, bien, je sais qu'il y avait des promoteurs qui s'étaient manifestés pour essayer de bâtir quelque chose. Je sais pas si vous comprenez.

PAR LE COMMISSAIRE :

2710 Non, c'est tout à fait clair pour moi.

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2715 Il y avait deux (2) options. Celle qui a été présentée, la voie de déviation, ça, c'en était une. On l'oublie, celle-là.

2720 L'autre, la voie de contournement, donc elle, elle était beaucoup plus dispendieuse. Puis le ministère des Transports, c'est celle qu'il privilégiait. Mais ce qui a fait changer aussi l'opinion de la Ville, c'est qu'il y a un conseiller qui a demandé au directeur du ministère des Transports régional, si la mine n'est pas là, est-ce que c'est dans les plans du ministère, la voie de contournement? Il dit non.

Ça fait que là! Puis là, la voie de déviation rentrait en ville. La voie de contournement, donc, ils ont présenté rien qu'un projet qui était une sortie vers le nord, donc pour aller vers Val-d'Or; vers l'est, c'était plus compliqué.

2725

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

2730

PAR LE PRÉSIDENT :

J'ai retrouvé, le nuage est passé, j'ai retrouvé ma question, et elle est très courte. Je vous demanderai pas la confiance au Comité de suivi.

2735

J'aimerais savoir s'il y a des discussions en cours – attendez, j'ai un préambule!

Vous êtes donc tous membres, tous vos membres sont membres du Comité de suivi maintenant?

2740

PAR M. GUY MORRISSETTE :

Non. Non, non.

2745

PAR LE PRÉSIDENT :

Les membres du Comité de suivi ne sont pas tous les citoyens de Malartic?

PAR M. LOUIS TROTTIER :

2750

Résidents à part entière. C'est deux (2) comités complètement différents.

PAR LE PRÉSIDENT :

2755

OK, OK. Oui, c'est deux (2) comités complètement différents. Mais comme tous les citoyens de Malartic, résidents à part entière, sont membres, vous avez une grosse proportion de vos membres, j'imagine, qui sont membres du Comité de suivi?

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2760

Non, il y en a rien qu'un.

PAR LE PRÉSIDENT :

Il y en a seulement un.

2765

PAR M. GUY MORRISSETTE :

Un sur six (6) ou sept (7), dépendamment. Le président est là.

2770

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, on oublie ma question.

2775

Je vous remercie beaucoup, monsieur Morrissette, monsieur Trottier, merci au Comité de la zone sud de la voie ferrée.

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

2780

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur David Laureti pour la Fédération des Chambres de commerce. Bonsoir monsieur.

2785

PAR M. DAVID LAURETI :

Messieurs bonsoir.

2790

Si vous me permettez un mot rapide sur la Fédération des Chambres de commerce du Québec qui fédère le réseau effectivement des cent quarante (140) Chambres de commerce sur l'ensemble du territoire, mais aussi qui est, ce qui est moins connu, qui est une chambre provinciale. Et à ce titre-là, elle possède mille cent (1100) membres corporatifs, des entreprises qui proviennent de tous les secteurs de l'économie québécoise.

2795

La FCCQ fait de l'exploitation judicieuse des ressources naturelles une priorité. Elle considère celles-ci comme un des plus importants atouts du Québec.

2800

Dans le cadre d'audiences du BAPE, la FCCQ est notamment intervenue dans les dossiers Strateco, le projet Dumont et plus récemment Arianne Phosphate.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «... 21 comités...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, 2^e ligne «... des Ressources naturelles.»)

2805

Elle s'est réjouie que la publication d'un livre vert sur l'acceptabilité sociale ait fait écho à plusieurs des recommandations de la FCCQ, notamment celle de la création d'une agence d'analyse économique qui aurait pour mandat entre autres de travailler avec le BAPE et d'apporter une information économique neutre et objective dans le débat public à l'égard des grands projets de développement.

2810

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 3.1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne «Au niveau mondial...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, 2^e ligne «... en Abitibi-Témiscamingue...»)

2815

Dépenses qui s'inscrivent dans la politique d'achat local et régional du promoteur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne «Au niveau...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne «... du milieu...»)

2820

Aux projets de développement. Nous sommes conscients que nul projet ne peut se faire sans qu'il y ait des inconvénients, lesquels sont essentiellement locaux.

2825

Dans les petites collectivités, les modifications apportées au tissu social peuvent même être importantes.

Il nous apparaît fondamental que les promoteurs s'engagent à un dialogue et des échanges ouverts avec les différents intervenants d'un milieu d'accueil.

2830

Dans le cadre de ce projet!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 4^e paragraphe, 3^e ligne «Une coordonnatrice...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 4^e paragraphe, avant-dernière ligne «... communautaires...»)

2835

À cet égard, la FCCQ note que le promoteur s'est engagé à poursuivre les échanges avec les différents intervenants du milieu tout au long de son implantation.

2840

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 4^e paragraphe, avant-dernière ligne « Parmi les...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, dernier paragraphe, 2^e ligne «... sur les citoyens...»)

2845 Ajoutons qu'aux retombées économiques dites classiques, Canadian Malartic se révèle, aux yeux de la FCCQ, un très bon citoyen corporatif. L'entreprise est active localement au niveau des dons et commandites. Canadian Malartic finance des initiatives et des projets communautaires et a mis en place un fonds pour le développement durable.

2850 Le Fonds Essor Canadian Malartic a quant à lui été créé pour laisser un héritage positif aux générations futures, avec des montants annuels d'au moins cent cinquante mille dollars (150 000 \$) qui y sont versés pour des initiatives ayant un impact durable en matière de services sociaux, d'environnement, de santé, de sports et loisirs ainsi que des arts et de la culture.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 2^e ligne «La principale...»)

2855

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 3^e paragraphe, 4^e ligne «... en vigueur...»)

2860 Dans le même sens, le promoteur a déposé la garantie financière pour la réhabilitation de son site bien avant la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur les mines.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «Au cours des...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne «... gisements miniers...»)

2865 Le potentiel du sous-sol québécois est riche.

2870 Dans le mémoire que nous avons déposé au BAPE, la FCCQ a rappelé les impacts économiques importants que ce projet aura pour la communauté de Malartic mais aussi pour les finances publiques du Québec et du Canada.

La FCCQ a décrit les mesures que le promoteur a mises en place afin de favoriser l'acceptabilité sociale et l'accueil favorable de son projet au niveau local et, pour ces raisons, elle considère que ce projet s'inscrit dans une logique de développement durable.

2875 Pour cette raison, la FCCQ demande au BAPE de recommander son approbation au gouvernement.

Je vous remercie.

2880 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur. Je vais vous poser quelques questions, si vous permettez.

2885 Il y a beaucoup d'éléments dans votre mémoire, et je vais essayer d'aller juste sur quelques-uns. En particulier, il y a des systèmes, vous le mentionnez, des systèmes que le promoteur a mis en place, un système de plaintes, des suivis, vous vous êtes intéressés, je veux juste être certain, à l'existence ou vous vous êtes intéressés à l'application, dans vos commentaires, pour dire qu'ils ont mis en place ça?

2890 **PAR M. DAVID LAURETI :**

2895 À l'existence et aux impacts que cela a eus. Mais je dois reconnaître que dans ce que nous avons énuméré, il nous a pas été possible de documenter pour toutes les mesures qui ont été mises en place, les impacts ou chiffrer en fait, comment dire, les modifications que cela aurait pu apporter ou la documentation que cela a pu fournir.

PAR LE PRÉSIDENT :

2900 Puis vous faites un portrait ou dressez un portrait fort intéressant des contributions économiques positives, est-ce que vous vous êtes intéressés ou vous vous êtes faits plus négatifs pour ce qu'on appelle les externalités dans ces dossiers-là?

PAR M. DAVID LAURETI :

2905 Vous avez posé une question similaire un peu plus tôt dans la séance, et puis à cet égard-là, la FCCQ, lorsqu'elle se présente, que ce soit dans les audiences du BAPE ou dans d'autres instances de consultation, elle se présente avec l'argumentaire économique des choses.

2910 C'est à cet égard-là que nous considérons avoir une expertise. Bien entendu, nous comprenons que des projets de l'envergure de celui de Canadian Malartic a des impacts et c'est évident sur le milieu physique, sur le milieu social.

2915 Mais nous ne considérons pas avoir l'expertise nécessaire pour s'exprimer sur ces enjeux-là, bien qu'ils fassent partie nécessairement de l'équation.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et une dernière question. Dans votre mémoire, vous faites état entre autres du rapport sur la toxicologie, les poussières, je vais voir si je suis capable de vous orienter.

2920 **PAR M. DAVID LAURETI :**

Vous parlez de la page 9, c'est ça?

2925 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. Je pense que c'est la page 9, oui, voici.

2930 Vous faites état de la poussière, et puis vous citez une étude qui a été produite par le promoteur. Est-ce que dans ces éléments que vous citez, vous avez regardé la validité des conclusions par rapport au contenu ou vous vous fiez aux éléments qui apparaissent à la sortie de ces rapports?

PAR M. DAVID LAURETI :

2935 Écoutez, il faut être conscient effectivement que la Fédération embrasse plusieurs sujets, plusieurs secteurs, et notre expertise, je vous le répète, elle est au niveau économique.

2940 Bien entendu, pour produire des mémoires comme nous le faisons et pour lequel nous nous sommes présentés devant vous aujourd'hui, nous travaillons à partir d'un matériel qui nous est fourni, et je vous mentirais si je vous disais qu'on allait contrevérifier chacune, alors je pense pas que vous me croiriez.

2945 Mais le fait est que l'on se base sur la bonne foi des documents qui nous sont présentés et à l'égard de la démarche et des documents qui nous ont été présentés, nous nous sommes satisfaits.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2950

PAR M. DAVID LAURETI :

Je vous remercie.

2955 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je n'ai plus de question, je vous remercie, monsieur Laureti. Merci à la Fédération des Chambres de commerce.

2960

ROBIN TREMBLAY

PAR LE PRÉSIDENT :

2965

Nous avons, juste avant d'ajourner pour le souper, nous avons deux (2) témoignages, des personnes qui sont inscrites au registre. Monsieur Robin Tremblay. Bonjour monsieur Tremblay.

PAR M. ROBIN TREMBLAY :

2970

Bonjour monsieur le Commissaire, bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2975

Vous connaissez la règle, vous avez un petit cinq (5) minutes pour nous exposer votre témoignage.

PAR M. ROBIN TREMBLAY :

C'est bon.

2980

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

PAR M. ROBIN TREMBLAY :

2985

Je m'appelle Robin Tremblay. Je demeure au 501, rue Jacques-Cartier, Malartic, à deux cent soixante-cinq mètres (265 m) du mur vert.

2990

Je suis citoyen de Malartic depuis trente-huit (38) ans. Je travaille à la mine Canadian Malartic depuis sept (7) ans. J'ai commencé à la mine comme opérateur, je suis présentement représentant en santé et sécurité pour les travailleurs.

2995

Je suis d'accord de prolonger la vie de la mine, car ça donne du travail plus longtemps aux travailleurs. C'est bon pour la ville et les commerces et aussi à l'économie de tout ce qui est entouré, exemple Val-d'Or, Rouyn.

Puis est-ce qu'il y a une influence sur l'environnement et la qualité de vie! Je me souviens, moi, je restais, avant de rester sur la rue Jacques-Cartier, je restais sur la rue Centrale Sud, à

3000 l'autre bout. Je me rappelle de la Domtar qui faisait du bruit vingt-quatre (24) heures par jour avec le chippage qu'on appelle. C'était des vingt-quatre (24) heures par jour.

Je me rappelle aussi de la «slam» jaune qu'ils appelaient, je restais sur le bord, quand on disait qu'il y avait une poussière de tempête, c'était terrible, pas mal plus qu'il y avait à ce temps-ci.

3005 Après ça, le train qui passe tout le temps, qu'on entend "shaker" le train à dix heures et demie (10 h ½) le soir. On entend les flûtes du train qui crient, puis ça nous réveille la nuit. Ça, c'est encore pareil. Les camions qui rentrent en ville sur le frein moteur. Ça fait que c'est ça.

3010 Moi, ma qualité de vie à Malartic est belle, une belle qualité de vie. J'ai un problème de santé pulmonaire qu'ils appellent MPOC, c'est maladie pulmonaire obstructive chronique. Moi, c'est causé par la cigarette. Je suis suivi à tous les six (6) mois par un pneumologue parce que je travaille à la mine, puis ça m'inquiète pour ma santé.

3015 Puis dernièrement, je l'ai vu encore, ça fait cinq (5) ans, mon état n'a pas changé, ça reste tout le temps pareil. C'est sûr que j'ai pas le nez dans la poussière toute la journée, là, mais ça me rassure.

Puis ça n'a pas changé, comme j'ai dit. Ça affecte pas ma santé, mon état a jamais changé.

3020 Il n'y a pas d'impact si la déviation se fait et revient dans la ville, car ça va être bon pour les commerces de Malartic. Je veux dire que si la déviation, si ça rentre à Malartic, il n'y a pas de problème, parce que si je me souviens bien, on avait eu un meeting de ça, le théâtre Meglab ici même, c'était bien plein, puis il avait tout expliqué la déviation, ça allait passer en ville, puis tout le monde était bien heureux de ça.

3025 Il y a des éléments de projet à modifier, non. Les consultations ont été faites avec les partenariats et avec les citoyens de Malartic, ça a tout été bien fait. Comme c'est là, je parle en tant que citoyen puis en tant que travailleur de Malartic, de la mine Canadian Malartic.

3030 La mine, ils sont transparents, puis je vois tous les efforts qu'ils font. Je suis même dans la mine, moi, puis tout le monde met l'arc à l'épaule, surtout pour la poussière. S'il y a quelqu'un, n'importe qui peut lever la main, puis on règle le problème immédiatement. Il y a de l'eau steady steady, on arrose les blasts, on fait tout; il n'y a pas de blast si le vent est pas bon.

3035 La nuit, comme hier soir, c'est tout le temps, il y a des semaines de temps que la nuit, ça travaille pas, tous les équipements sont arrêtés parce qu'on dépasse les décibels. Ça, c'est bien respecté.

3040 Puis en tant que représentant en santé et sécurité, moi, c'est ça que je vois le plus, qui me préoccupe le plus à la mine, moi, c'est la santé et sécurité de tous les travailleurs.

3045 Puis c'est ça, la mine, je trouve qu'ils sont très transparents. J'ai participé, comme je vous disais tantôt, à toute la présentation de la déviation de la 117, et la présentation du projet d'extension de la mine. Ce projet doit être autorisé parce qu'il donne beaucoup de travail à Malartic et à tous les environs.

Pour l'économie de Malartic, le projet devrait être accepté, car avant la mine, ici à Malartic, il n'y avait pas grand-chose. Il y avait la moitié, presque la moitié qui était tout sur l'aide sociale.

3050 On a beaucoup aujourd'hui ici, une école neuve, un beau théâtre, un beau parc, le stade Osisko pour le festival western et d'autres activités. Au musée minier, les visiteurs n'en reviennent pas de voir nos belles installations, nos beaux parcs.

3055 Je termine en souhaitant une longue vie à la mine Canadian Malartic, car moi et tous les travailleurs, ainsi que les familles en dépendent, je suis fier d'être citoyen de Malartic, je suis fier de travailler pour la mine Canadian Malartic.

Merci beaucoup de m'avoir écouté.

3060 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Bougez pas, je vais vous poser une question. Vous êtes responsable de santé et sécurité, vous m'avez dit?

3065 **PAR M. ROBIN TREMBLAY :**

Oui, en santé et sécurité pour les travailleurs.

3070 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis les travailleurs qui sont dans la fosse, est-ce qu'ils ont des mesures de prévention pour la poussière? Est-ce qu'ils ont des masques quand ils travaillent là?

3075 **PAR M. ROBIN TREMBLAY :**

On a des masques, oui. Dans les machines, ils ont pas besoin de masques.

3080 Ce qui arrive, on est suivi pas mal, on a un infirmier qui travaille pour le CLSC de Santé Québec, il vient prendre des tests assez souvent. Puis c'est ceux-là qui sont comme des échantillonneurs qui sont à côté des drills, c'est sûr qu'on leur exige des masques, c'est obligatoire d'avoir des masques.

PAR LE PRÉSIDENT :

3085 OK. C'est obligatoire. Puis ceux qui sont dans les camions, eux autres, les camions sont climatisés et fermés?

PAR M. ROBIN TREMBLAY :

3090 C'est fermé, oui. Tous les équipements sont climatisés et fermés.

PAR LE PRÉSIDENT :

3095 OK. Donc ça leur évite d'être exposés à la poussière.

PAR M. ROBIN TREMBLAY :

3100 C'est ça. Puis tous les blasts, où ce qu'il y a du chargement, il y a des trucks à l'eau, puis on a des trucks à l'eau, on a deux (2) trucks à l'eau, des cent tonnes (100 t), qui arrosent steady steady les chemins. Ils arrosent les blasts, par-dessus les blasts, tout le temps, tout le temps, tout le temps.

3105 Puis comme je vous disais tantôt, s'il y a une poussière qui lève, n'importe qui, on lève la main, tout le monde a l'épaule à la roue, j'ai jamais vu des travailleurs de même, tout de suite, c'est immédiatement tout de suite.

PAR LE PRÉSIDENT :

3110 OK.

PAR M. ROBIN TREMBLAY :

Puis s'il y a trop de poussière, on arrête.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup monsieur Tremblay.

PAR M. ROBIN TREMBLAY :

3120 Merci.

ROBERT PAQUIN

3125

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite comme dernier participant de cet après-midi, monsieur Robert Paquin.

3130

Pendant que monsieur Paquin approche, je mentionne aux internautes et à vous dans la salle que nous allons ajourner après monsieur Paquin et que nous reprendrons à dix-neuf heures (19 h).

C'est à vous monsieur Paquin.

3135

PAR M. ROBERT PAQUIN :

3140

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je suis Robert Paquin, né ici à Malartic dans les années quarante, fils d'un mineur qui a fait quarante (40) ans de sa vie sous terre pour élever une famille de huit (8) enfants.

3145

Donc les mines ont toujours été dans notre univers, dans notre environnement. J'ai vécu à Malartic pendant cinquante-cinq (55) ans. Après avoir fait mes études à l'extérieur, je suis revenu ici pour travailler à la Commission scolaire de Malartic, d'abord comme enseignant et conseiller pédagogique et, par la suite, pendant vingt (20) ans, comme directeur général de la Commission scolaire de Malartic.

3150

J'ai toujours été très impliqué dans le milieu malarticois. J'ai élevé ma famille ici et j'ai toujours été considéré comme quelqu'un de Malartic.

3155

J'ai mis sur pied le club de gymnastique, j'ai participé, comme membre fondateur, à l'école de musique Jean-Charles Loiselle, j'ai été impliqué dans plusieurs organisations.

D'ailleurs, pour les fêtes du soixante-quizième de Malartic, il y a deux (2) ans, j'étais vice-président du Comité des fêtes. Donc c'est pour vous montrer que même si j'habite présentement au Lac Malartic, les gens savaient me reconnaître comme étant une personne qui a un certain leadership puis qui pouvait réaliser des choses.

3160 J'ai participé aussi au Comité de suivi, de 2011 à 2016. 3 mars 2016 quinze heures (15 h), j'ai démissionné du comité comme président et comme membre du Comité de suivi.

Vous avez posé plusieurs questions tantôt à des gens sur le Comité de suivi, sur les relations avec le Comité de suivi. Je vous dis pas que les oreilles me sillaient pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

3165 Pardon, j'ai manqué?

PAR M. ROBERT PAQUIN :

3170 Je vous dis pas que les oreilles me sillaient pas à entendre les réponses aux questions que vous posiez.

3175 Je peux affirmer qu'entre 2011 et 2015, donc j'ai vécu quatre (4) ans au Comité de suivi, les rapports avec la minière se sont beaucoup améliorés. Depuis que la mine a changé de propriétaire, j'ai trouvé beaucoup plus d'ouverture, d'écoute que lorsque j'y étais en 2011.

3180 Si j'ai démissionné du Comité de suivi, c'est pas à cause des relations que j'avais avec la minière, mais bien à cause du harcèlement que je recevais de la part de plusieurs citoyens qui me disaient que comme président, comme j'étais payé, deux cent cinquante dollars (250 \$) par mois imposables et que je faisais quinze (15) heures-semaine à la préparation de documents, préparation des rencontres avec les comités, rencontres avec les ministères, et toutes les plaintes me parvenaient à moi et non pas à la coordonnatrice, même si je disais les plaintes, c'est pas moi qui les traite, il y a une coordonnatrice qui est engagée pour ça, ça faisait rien, on me disait, c'est à toi qu'on les envoie, tu es là pour l'argent, puis tu es pas là pour le bien-être de la population!

3185 À un moment donné, quand tu es à la retraite puis que tu te fais dire ça, tu dis, je suis aussi bien de "m'assire" sur le bord du lac plutôt que de recevoir du harcèlement comme ça.

3190 J'avais également certaines valeurs, je me suis toujours dit, moi, dans la vie, quand tu veux changer des choses, il faut que tu t'impliques. C'est facile de rester assis puis attendre que les autres prennent des décisions, proposent des solutions, puis qu'après ça, tu dises, ça ne fait pas mon affaire.

3195 Construire une maison, c'est long. Il y a beaucoup de facteurs auxquels tu dois tenir compte. Ça prend du temps. Quand la maison est finie, tu dis, je suis content. Démolir la même maison, ça me prend une heure avec un bulldozer, bien bien facile, c'est la chose la plus facile que tu peux pas faire.

3200 J'ai toujours eu à cœur le développement de la ville de Malartic. Je me suis impliqué, puis quand je me suis impliqué au Comité de suivi, c'était pour dire, comment je peux rendre une vie harmonieuse entre les citoyens et une minière qui est dans une ville!

3205 Mais avec les efforts que je déployais, j'essayais d'être à l'écoute des gens, je me rendais compte que je me battais contre des moulins à vent. Ça fait que j'ai dit, il vaut mieux, dans des moments comme ça, te retirer et dire, je n'ai plus ma place à ce comité-là.

3210 J'ai donc tiré ma révérence, en même temps que la coordonnatrice parce que c'est arrivé en même temps. La coordonnatrice qui remplaçait un congé maternité a quitté en même temps que moi, j'ai quitté. Pour des raisons que suite à des discussions que j'ai eues avec elle, la pression était devenue trop forte.

3215 Donc en conclusion, ce que je peux vous dire, c'est que quand tu veux dialoguer, ça prend de la bonne volonté. Et de la bonne volonté de la part de tout le monde. C'est pas en te retirant que tu réussis à avoir des choses ou à influencer des décisions.

3220 Et je pense que ce dialogue-là, ça se fait dans un climat de confiance, et ce climat-là n'existe plus présentement.

Merci de m'avoir accepté, monsieur le Président.

3225 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup monsieur Paquin.

3230 J'aurais quelques questions, si vous permettez.

3235 Dans cette situation liée à la gestion des fonds puis à la relation financière avec la minière en quelque sorte, c'est un peu ce que vous soulevez, est-ce que vous avez réfléchi à une façon dont auraient pu être gérés ou administrés les fonds qui aurait amélioré l'indépendance ou l'apparence de conflit d'intérêts?

PAR M. ROBERT PAQUIN :

3240 Oui, moi, j'avais demandé au gouvernement que les fonds soient envoyés au gouvernement et que ce soit le gouvernement qui envoie les fonds au Comité de suivi, pour se faire enlever le spectre de dire, vous êtes à la solde de la mine. On se l'est fait dire souvent et on va se le faire dire tout le temps.

3240 Et j'avais fait une demande au gouvernement de dire, ça devrait être le gouvernement qui gère et qui nous fournisse les fonds pour qu'à ce moment-là, il y ait plus d'indépendance. Mais ça a été une fin de non-recevoir. Ils ont dit non, non, non, ça ne peut pas fonctionner de cette façon-là.

Je pense que ça serait une solution à mon avis, mais j'ai pas la vérité, moi, là. Ça pourrait être, à mon avis, une solution intéressante pour les comités de suivi.

3245 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord. La confiance actuellement avec le nouveau Comité de suivi, diriez-vous qu'elle est très basse, qu'elle est en reconstruction, que c'est une cause perdue que de gagner la confiance des citoyens pour le Comité de suivi aujourd'hui, avec les nouveaux règlements généraux?

3250 **PAR M. ROBERT PAQUIN :**

3255 Bof, je suis pas capable de lire dans une boule de cristal, mais ça va toujours dépendre d'une chose, la volonté des gens. C'est facile, c'est trop facile de dire, donnez-moi de l'argent puis demandez-moi pas pourquoi je vous en donne, mais donnez-moi-z-en par exemple, de l'argent! Posez-moi pas de question, je suis redevable de rien. Ça, j'ai de la difficulté avec ça.

3260 Et à ce moment-là, pour avoir un niveau de confiance, il faut que les gens, un, se parlent, deux, que les gens ne soient pas hypocrites lorsqu'ils t'exigent des choses, et que les gens soient francs, puis que les gens soient honnêtes.

Et à ce moment-là, je pense que le niveau de confiance pourrait revenir.

3265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Paquin, merci pour votre témoignage.

Je rappelle aux personnes qui seraient intéressées à témoigner devant la Commission qu'elles peuvent s'inscrire à l'arrière de la salle au registre pour la fin de la journée.

3270 Juste avant d'ajourner, je voulais déjà vous remercier, parce que je trouve qu'il y a une écoute extrêmement respectueuse, et la Commission apprécie beaucoup et espère que ça va se poursuivre comme ça ce soir.

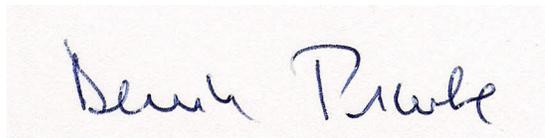
3275 Donc je vous souhaite vraiment bon appétit et on se retrouve à dix-neuf heures (19 h) ici. Internauts, soyez des nôtres!

3280

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 JUILLET 2016 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3285

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

3290